

PRIX DU NUMÉRO
France . . 1 fr. 60
Etranger. 2 fr. —

30 JUILLET 1921

N° 3319
65^e Année



LE

MONDE ILLUSTRÉ

REVUE FRANÇAISE ET DU FOYER

HEBDOMADAIRE UNIVERSEL



ABONNEMENTS

	Un an : 72 fr.		Un an : 92 fr.
FRANCE	6 mois : 37 fr.	ETRANGER	6 mois : 47 fr.
	3 mois : 19 fr.		3 mois : 24 fr.

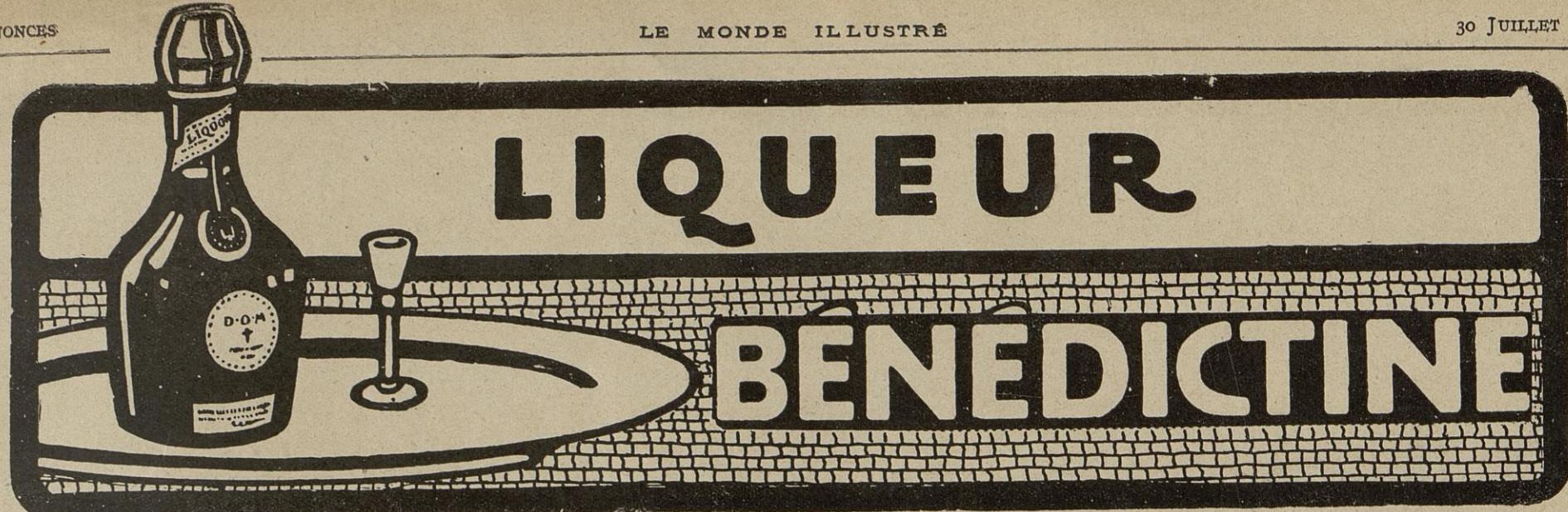
La reproduction des matières contenues dans le MONDE ILLUSTRÉ est interdite.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
13, Quai Voltaire, 13
PARIS (7^e Arr^t)

TÉLÉPHONE N° :
Fleurus 18-30, 18-31, 18-32

CHÈQUES POSTAUX :
Paris - Compte N° 5909.

1119



CHAUSSURES ORTHOPÉDIQUES

Pour Pieds-bots,
Pieds sensibles, Déformations,
Raccourcissements, etc.

DUPONT

10, rue Hautefeuille, PARIS (6^e)
près la place Saint-Michel.
Téléph. Gobelins 18-67 et 40-95
MAISON FONDÉE EN 1847
FOURNISSEUR DES HÔPITAUX
Sucursale à LYON, 6, place Bellecour



ECZÉMA Feux, Démangeaisons, Boutons, Dartres, Acné, Herpes, Pellicules, Plaies, Piqûres. Guérison surprenante par découverte scientifique du **BAUME-CRÈME-BRELAND**.

4 fr. Ph. 4, 450^{me} poste, BRELAND, Pharmacien, R. Antoine, Lyon

HISPANO DELAGE RENAULT CHENARD
BONDIS & CIE
45^e Avenue de la Grande-Armée, PARIS
VENTE - LOCATION - GARAGE

Pour AVOIR de PELLES et BONNES DENTS
SERVEZ-VOUS TOUS LES JOURS DU

SAVON DENTIFRICE VIGIERLa Meilleur Antiseptique, Pharmacie, 12, B^e Bonne-Nouvelle, Paris.

MOUTARDE
Piccalili
Pickles
"GREY-POUPON"
à Dijon
Vinaigre
CORNICHONS

N'ABIMEZ PLUS VOS MURS
TENTURES etc. avec les clous et les pitons
SERVEZ-VOUS DU MERVEILLEUX **CROCHET "X"**
qui se fixe avec une aiguille acier dans tous les murs, même
en briques, et laisse aucune trace après l'extraction, port 10
15 et 20 ml. Suprême le véritable Crochet X. La vente
partout. Anglo-French Co. 37 rue d'Enghien, Paris

— SE MÉFIEZ DES IMITATIONS —
NETTOYEUR DE BOUGIES
APAX SUPPRIME LA PANNE
PRIX 9⁵⁰
concessionnaire
BOUGIE POGNON PARIS

LA REVUE COMIQUE, par Jehan Testevuide



— C'est malicieux, ces bêtes-là !... ça se laisse point attraper comme un électeur, pas vrai, not' député ?

— Oh ! pour flirter elle est plus intrépide que toutes les Anglaises et les Américaines du monde.

— Champion international de flirt, toutes catégories...

— Quoi, mon oncle, vous auriez le cœur de me refuser ces cent louis ?

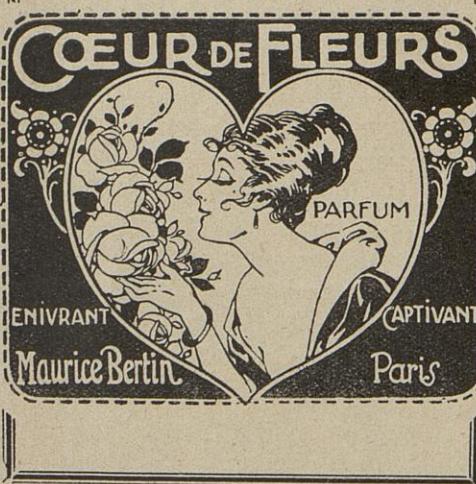
— Pour aller les perdre au Casino... Je ferai bien ça moi-même...

— Notre villa est très agréable : d'abord elle est sur la plage et puis elle est si petite qu'on ne peut vraiment héberger personne...

VIN GÉNÉREUX
TRÈS RICHE
EN QUINQUINA

BYRRH

SE CONSOMME
EN FAMILLE
COMME AU CAFÉ



AVANT VOTRE DÉPART
Achetez un
COSTUME DE SPORT

Veste avec martingale et pantalon ou culotte courte en gabardine kaki 100 fr. — en draperies anglaises 125 et 135 fr.

COSTUMES DE VOYAGE ET DE SPORT
Veste avec martingale, gilet et pantalon 150 et 180 francs

VOYEZ NOS ÉTALAGES

TUNMER

PARIS — 1, Place Saint-Augustin.



MESDAMES
Les Véritables **CAPSULES**
des Drs JORET & HOMOLLE
Guérissent Retards, Douleurs,
Régularisent les Époques.
Lia 61^e, 60^e SÉGUIN, 165, r^e S-Honoré, Paris.



1er PRIX — 25 MÉDAILLES d'OR
au Concours de l'Observatoire de Besançon.

Le Véhicule le plus économique

:: :: meilleur marché que le chemin de fer en troisième classe :: ::

EST LA QUADRILETTE

Peugeot

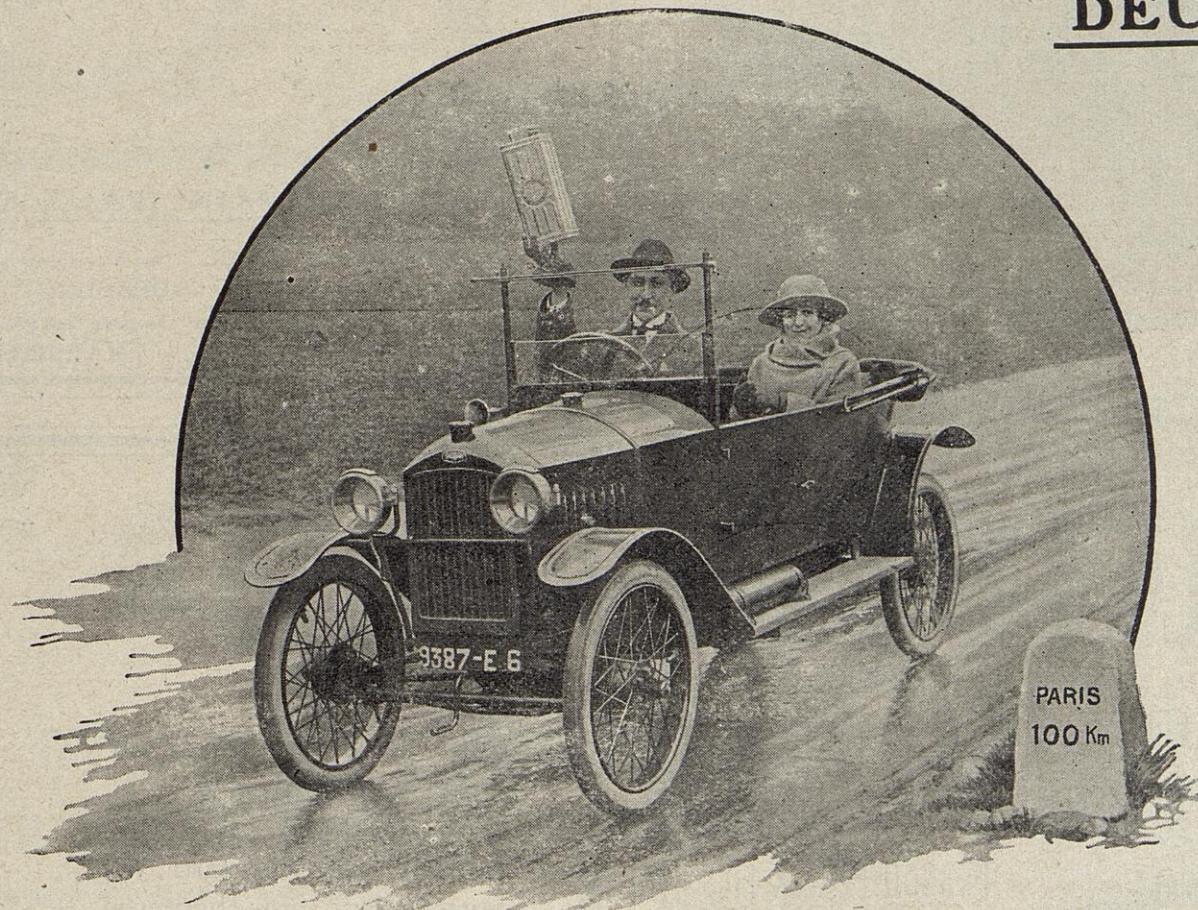
DEUX PLACES

4 cylindres

3 vitesses

& marche
arrière

Le Cyclecar
construit
aussi
sérieusement
qu'une voiture



Consommation : moins de 5 litres aux 100 kilomètres

USURE DES PNEUS PRESQUE NULLE — IMPOT 100 FRANCS PAR AN

PRIX : 9.400 francs (Taxe comprise) sans capote, phare
9.900 francs (Taxe comprise) avec capote, phare
et roue de rechange

LIVRAISON IMMÉDIATE. — NOTICE SPÉCIALE ENVOYÉE FRANCO SUR DEMANDE

Société Anonyme des Automobiles et Cycles PEUGEOT. — Direction générale, 80, Rue Danton, Levallois-Perret (Seine)

Maison de Vente : 71, Avenue de la Grande-Armée, Paris (Ouverte le samedi après midi.)

Succursales à Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Lille, Nancy, Montbéliard, 3.000 agents en France

**LA JUMELLE PRISMATIQUE
ROSS**

DONNE UN GROSSISSEMENT
NET....

KIRBY, BEARD & C° LTD
5 RUE AUBER, PARIS
MAISON FONDÉE EN 1743

N.J. LEEDS

**CHAMPAGNE
PERRIER-JOUËT
EPERNAY**

AGENTS PRINCIPAUX EN FRANCE :

PARIS : COUDERC et DUNKEL, 5, rue Meyerbeer. | LYON : F. MOREL II, rue Gréleau.
SUD-OUEST : BARTON et GUESTIER, 35, Pavé des Chartrons, Bordeaux.
CÔTE D'AZUR : A. BALIN, Les Terrasses Saint-Antoine, Chemin du Petit-Jas Cannes
LILLE : D. CORDONNIER, 13, rue Fabricy. | MARSEILLE : VERLOCHÈRE, 17, rue Fortunée

Korta
KUMMEL DE LUXE

Monopôle :
PERNOD PÈRE & FILS
AVIGNON

L'ANIS PERNOD
la plus fine des liqueurs anisées

LE MARABOUT
le plus suave des apéritifs amers

LE RIVOLI
le plus aromatisé des vermouths

sont les spécialités de
PERNOD Père & Fils, AVIGNON

Succursales à PARIS, CHARENTON,
LYON et MARSEILLE

Collectionnez les amusantes photos des Tout-Petits que vous prendrez avec votre

Kodak

En feuilletant plus tard vos albums, vous serez heureuse de retrouver bébé tel qu'il était jadis...

TROUVE PARTOUT
ARTICLES KODAK

Kodak, S^e An. Française, 39, av. Montaigne, PARIS



Cafés Piollet

**GRANDE BRULERIE
DU SUD-EST**

*Usine modèle de Torréfaction à
GRENOBLE (Isère)*

**PRODUCTION JOURNALIÈRE :
10.000 KILOS**

Expédition dans toute la France en G. V. et Colis Postaux

Demandez Prix et Echantillons

— FARCY —

**LE CHASSIS
10-14 HP**

s'impose par



SA CONSTRUCTION IRRÉPROCHABLE

(Production annuelle limitée à 300 châssis)

**:: SA SUSPENSION INCOMPARABLE ::
SA PARFAITE TENUE DE LA ROUTE
SA SOUPLESSE ET SON ÉCONOMIE**

ESSAIS ET RENSEIGNEMENTS :

**Magasin d'exposition : M. CHARLET REYJAL
(AGENCE DE PARIS)**

29, Rue du Colisée, PARIS. — Téléphone : Elysées 28-59

USINES :

49, Rue du Point du Jour, BILLANCOURT (Seine)
Téléphone : AUTEUIL 14-79

**DUCHESNE
Georges PEROL Sucr.**

5 & 7, Boulevard des Filles du Calvaire, Paris



PAPIERS PEINTS

PAPIERS DE TOUS STYLES — DÉCORATION AU LÉ

**DERNIÈRES CRÉATIONS : EN
TISSUS — TOILES IMPRIMÉES — CRETONNES**

La Maison entreprend la Pose
de tous ces Articles
PARIS et PROVINCE

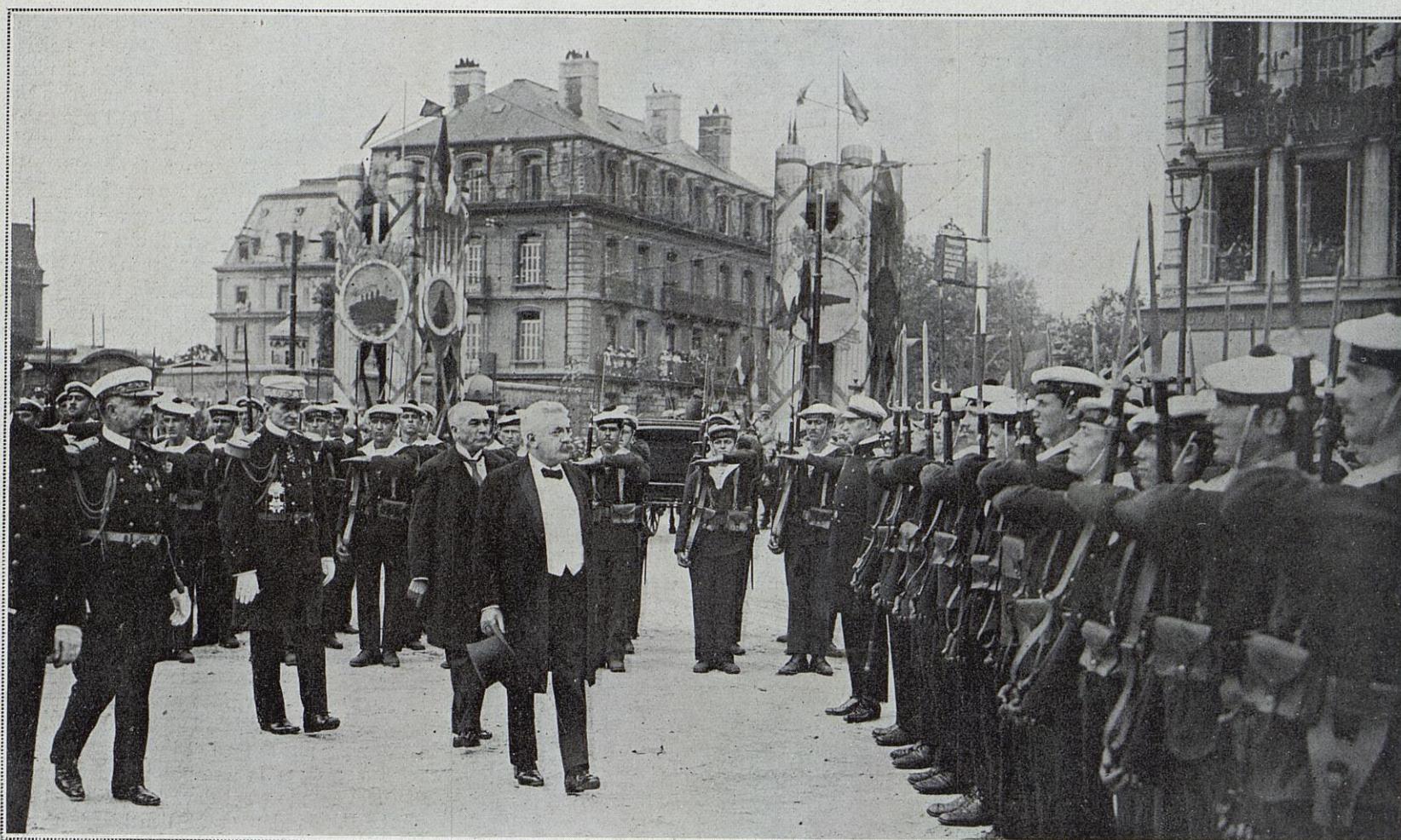
ENVOI FRANCO D'ALBUMS

LE MONDE ILLUSTRÉ

N° 3319. — 65^e Année.

SAMEDI 30 JUILLET 1921

Prix du Numéro : 1 fr. 60.



M. MILLERAND AU HAVRE

Le Président de la République a assisté aux trois dernières journées de la Grande Semaine du Havre, brillamment organisée par la « Ligue Maritime et Coloniale française ». — En haut : M. Millerand passe en revue, à son arrivée, les marins de la garde d'honneur. — En bas : Les enfants des écoles agitent des drapeaux au passage du Chef de l'Etat.

LA VIE FRANÇAISE

Un Chef

Par Henry BORDEAUX
De l'Académie Française.

Sur mon exemplaire du beau livre qu'il vient de consacrer au maréchal Lyautey⁽¹⁾, M. Amédée Britsch a écrit cette dédicace : « A Henry « Bordeaux... ce portrait d'un lorrain tenace « par un petit-fils de l'Alsace têtue... » Je supprime l'épithète trop flatteuse accolée à mon nom et qui m'appartient à la lignée des maîtres dont je ne suis que le disciple, mais j'aime ce rappel immédiat et justifié des origines du portrait comme des origines du peintre. Oui, Lyautey, le Lorrain, a consacré sa vie à la délivrance de la Lorraine parce que, dans sa carrière nomade, éducateur de volontés en France, faiseur d'énergies au Tonkin, à Madagascar, conquérant de territoires et manieur d'hommes dans le Sud-Oriental et au Maroc, il n'a pas cessé de travailler pour l'agrandissement de la France à qui il fournissait des ressources matérielles et morales. Et quant au biographe, il a pu rappeler à la première page de son livre le souvenir de ses trois frères tués à l'ennemi.

La première fois que j'ai entendu parler de Lyautey son nom était inconnu du grand public. Déjà il ne l'était plus d'une élite. Dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 mars 1891 avait paru un article non signé sur le *Rôle social de l'Officier*, qui avait attiré l'attention de quelques écrivains et de quelques hommes politiques préoccupés des tendances des générations nouvelles. Il faut se reporter aux années qui suivirent l'Exposition de 1889 pour comprendre le bouillonnement de cette jeunesse. La France était lasse de sa position de vaincue. Dans les lettres, le naturalisme et le pessimisme avaient fait leur temps. On leur préférait la pitié débordante d'un Tolstoï, l'individualisme hautain d'un Ibsen, l'orgueil d'un Nietzsche, sans apercevoir ce qui se pouvait cacher d'anarchique sous ces influences. On recherchait alors un état d'exaltation et de lyrisme intellectuel où l'on éprouverait mieux le plaisir de vivre.

L'analyste de cet état, Maurice Barrès l'avait déjà défini dans *le Culte du Moi*. Il n'avait pas encore découvert que notre *Moi* a pour support la société et reprend, comme Antée, ses forces en touchant la terre, la terre où sont nos morts. Le culte du Moi, ce pouvait être le culte de la volonté, mais dans quel but? Il y avait alors un enraged besoin de s'épanouir par la joie, même si elle exige l'effort, et la note la plus significative était donnée par l'un de ces jeunes gens, des mieux doués, mort tout jeune, l'auteur des *Chants de la Pluie et du Soleil*, Hugues Rebell. Il célébrait Bismarck sur son cheval noir quand il aurait fallu un Tyrtée à la France, parce qu'il avait besoin pour son art d'un vainqueur et que sa génération en avait assez de la défaite. « Ma pensée, faisait-il dire à son héros, habite une plus haute montagne que la petite morale de la multitude : la montagne de l'avenir d'un peuple... Homme, j'ai de mes passions créé ma personnalité, Maître, j'ai des petites patries, bâti la grande patrie allemande... » Il y avait là une sorte de *coriolanisme* exaspéré, le dédain de la patrie malheureuse, la fureur qu'elle ne fût pas au premier rang des nations. Dans la démocratie triomphante, la jeunesse proclamait l'inégalité. Elle refusait de se solidaire, de s'associer : elle préférait l'ambition solitaire. Les petits surhommes allaient pulluler. Toutes les idées et les plus audacieuses, tous les systèmes et les plus dangereux, se donnaient cours dans ce monde en fermentation : cosmopolitisme, pacifisme, socialisme, communisme. Cette jeunesse avait toutes les hardies intelloctuelles, mais aussi connaissait le désintéressement

pratique. Dans ses idéologies, il y avait encore un idéal : le repliement sur soi, dans la concentration des forces intérieures qui avait suivi 1870, ne lui suffisait plus : elle voulait, elle exigeait une vie plus ample, plus large, plus libre. L'Exposition de 1889, en consacrant notre essor économique et scientifique, la favorisait dans ses désirs d'expansion. Quelques observateurs plus perspicaces songèrent qu'il serait précieux pour le pays de canaliser ces belles forces encore indomptées et qui pouvaient s'élancer dans toutes les directions même si les chemins inexplorés conduisaient à des précipices.

Dans ses belles conférences sur les *Origines de la Guerre*, M. Raymond Poincaré a démontré d'une façon irréfutable que depuis 1871 aucun Gouvernement français n'a prétendu assumer la responsabilité de déchaîner la guerre contre l'Allemagne pour reprendre l'Alsace-Lorraine. Mais du coup cette démonstration grandit l'importance des hommes qui, sans mandat, maintinrent au cœur du peuple le souvenir de notre droit outragé et la volonté de ne pas oublier : un Albert de Mun, un Déroulède, un Barrès. Puisqu'on n'envisageait pas la lutte sur notre frontière défigurée de l'Est, où donc emploierait-on cette surabondance de vie qui agitait les générations nouvelles? A cette question un Vogüé avait alors formulé la réponse dans un article intitulé *Les Indes Noires* qui fit sensation et qui fut aussi publié par la *Revue des Deux Mondes* (octobre 1890). Il redonnait confiance aux jeunes gens dans le temps présent. Déjà l'Exposition de 1889 lui avait fourni des thèmes pour exalter notre race et notre renouveau dans tous les domaines.

« On entend dire communément, écrivait-il, que cette fin de siècle est vide et pâle, qu'elle laissera dans l'histoire une trace inaperçue. C'est l'effet d'une injustice habituelle aux hommes de tous les temps quand ils se jugent eux-mêmes ; ils regardent leur époque par le petit bout de la longue vue qui leur sert à grossir les choses du passé, et ces hommes, si souvent enclins à s'exagérer la valeur de leurs œuvres individuelles, déprécient presque toujours leurs œuvres collectives. N'est-il point admis que les caractères ont faibli, que la besogne humaine a rapetissé depuis les géants qui élargirent le monde à la fin du xv^e siècle? Cependant l'histoire établira un rapprochement entre ce temps et le nôtre. Elle dira que l'Afrique découverte, conquise en grande partie par des moyens pacifiques, c'est un exploit aussi beau et d'autant grosses conséquences que la trouvaille de l'Amérique, suivie d'un dépècement sanglant... Il est probable qu'en toutes choses, les morts tiennent trop de place et qu'ils abusent de leur situation. La sonorité des noms les plus glorieux se fait de leur réputation constante, de leur passage sur les lèvres des enfants où l'idéalisat s'achève naturellement et pour jamais. On paraît manquer de mesure aujourd'hui si l'on égalisait nos explorateurs à ces héros obscurs : Barthélémy Diaz et Vasco de Gama, Colomb et Magellan, Pizarre et Cortez. L'imagination des hommes a travaillé quatre siècles pour mettre ces figures au point. On prononcera un jour avec admiration ces autres noms : Caillié, Barth, Gordon, Livingstone... Un autre préjugé nous cache la grandeur de cette entreprise africaine. On ne s'axalte point pour « un débouché économique ». Des négociants qui vont placer leurs cotonnades, chercher en échange l'ivoire et le caoutchouc, voilà, pensons-nous, un maigre sujet d'enthousiasme en regard des conquérants épiques qui faisaient voile pour les Castilles d'Or. Nous oublions que ceux-ci furent des compagnons fort rapaces. A l'exception de Colomb ils obéirent tous à des convoitises brutes. Sans doute, un mobile idéal, le prosélytisme religieux, se joignait au mobile d'intérêt, mais ils l'entendent de façon si barbare qu'on en put comparer les résultats aux méfaits actuels de l'Islam sur la terre d'Afrique. Aujourd'hui, sous des apparences mercantiles, l'esprit et le sentiment tiennent cent fois plus

de place dans nos préoccupations. C'est l'amour désintéressé de la science qui a poussé tous ces explorateurs dans le continent noir. Les missions religieuses ont suivi leur trace, d'un cœur vraiment chrétien cette fois, avec intelligence et douceur... »

La citation est longue, mais elle a une signification importante. Eugène-Melchior de Vogüé connaissait alors de source sûre le malaise qui rongeait la jeunesse, spécialement dans l'armée, parce qu'elle ne voyait que le but immédiat et s'attristait de se sentir inutile et l'arme au pied. C'est lui qui avait reçu d'un jeune capitaine, Hubert Lyautey, d'émouvantes confidences sur ce malaise et qui l'avait poussé à rédiger ses plaintes et son noble désir d'agrandir l'existence monotone de l'officier en faisant de lui un éducateur. C'est lui qui, ayant reçu de ce capitaine inconnu, le manuscrit intitulé : *du Rôle social de l'Officier*, l'avait publié dans la *Revue des Deux Mondes*. Il semble que dans les *Indes Noires*, il y ait répondu. Il ouvrirait aux jeunes officiers de France les champs immenses de nos colonies, il leur donnait le goût de l'aventure, de la responsabilité, de la création. Là-bas, ils trouveraient des territoires neufs à organiser, à féconder, là-bas leur action s'exercerait avec efficacité et en grand. Vogüé est sans doute pour quelque chose dans la carrière coloniale de Lyautey. Mais par un juste retour, Lyautey est pour quelque chose dans l'œuvre littéraire de Vogüé. C'est en 1894 que j'eus l'occasion, pour la première fois, d'être reçu par M. de Vogüé. Il habitait alors rue Las Cases un modeste appartement dans le voisinage de Sainte-Clotilde. Il faisait face avec un courage hau-tain aux difficultés de la vie qui ne devait lui sourire que sur le tard et lui permettre alors de s'installer dans la somptueuse demeure de la rue de Varenne où il devait mourir si brusquement. J'étais dans tout l'enthousiasme de la vingtième année. J'avais publié sur son œuvre une étude qui avait paru dans la *Grande Revue* et que j'ai republiée dans la seconde édition d'*Ames Modernes*. Il en avait été satisfait et me faisait signe. Il me parla d'un commandant Lyautey qui partait pour le Tonkin et qui sans doute serait célèbre un jour. Avec cette divination qui lui permettait d'imaginer les conséquences des événements et l'avenir des hommes, il avait compris de quelle étoffe était tissé le caractère d'un Lyautey.

Bien des années plus tard, quand j'ai eu l'honneur d'être présenté au général Lyautey, presque dès le début il mit notre entretien sur Vogüé et célébra la mémoire de son ami avec cette brusque éloquence sillonnée d'images comme un ciel l'est d'éclairs, qui donne tant de prix à sa conversation. Et de fait on retrouve un reflet de Lyautey dans ces types d'officiers peints par Vogüé dans les *Morts qui parlent* et dans le *Maitre de la Mer*, un Pierre Andarran, un Tournoël. Nul n'a mieux compris que Vogüé la grandeur du double rôle joué par les Galliéni et les Lyautey, conquérants de mondes nouveaux et fabricants d'énergie.

Je me suis attardé à ces souvenirs au seuil du livre d'Amédée Britsch. C'est que le livre d'Amédée Britsch est singulièrement évocateur. Rarement biographie fut écrite avec un tel souci dans le détail et dans l'ensemble. Lyautey y est tout entier avec son élégance, sa grâce cavalière, avec ses goûts d'aristocrate et de lettré, cet art de poète-tapisser qui fait partout du *chez soi* et qui transforme les pires solitudes en un coin de France, avec sa parole rapide, brusque, colorée et précise, et surtout avec son admirable entente à diriger les hommes et à démêler les situations les plus embrouillées. On le suit depuis sa jeunesse jusqu'à son élévation au Maréchalat. Mais pourquoi depuis sa jeunesse? Cette jeunesse est toujours là, fringante et séduisante jusque dans la maturité de l'homme qui a vu tant d'hommes et tant de pays et qui a su tirer parti des uns comme des autres pour le bien de la France.

Henry BORDEAUX.

(1) Les Cahiers de la Victoire, le Maréchal Lyautey, par Amédée Britsch (Renaissance du Livre).

APRÈS LE MEURTRE DU COMMANDANT MONTALÈGRE

Les officiers et chasseurs du 27^e B. C. A. ont tenu à faire des obsèques solennelles au commandant Montalègre à Beuthen. La cérémonie, présidée par le général Gratier, commandant les troupes interalliées, a vivement impressionné les assistants et certainement produit un effet salutaire sur les Allemands, maintenus pendant le passage du cortège funèbre, par un important service d'ordre. De nombreuses délégations polonaises suivaient l'affût du canon, qui portait les restes du vaillant officier, victime de la fureur allemande.

C'est à Gleiwitz qu'eut lieu l'inhumation. Le général Le Rond, les commissaires anglais et italiens précédèrent le défilé avec les officiers du bataillon de chasseurs.



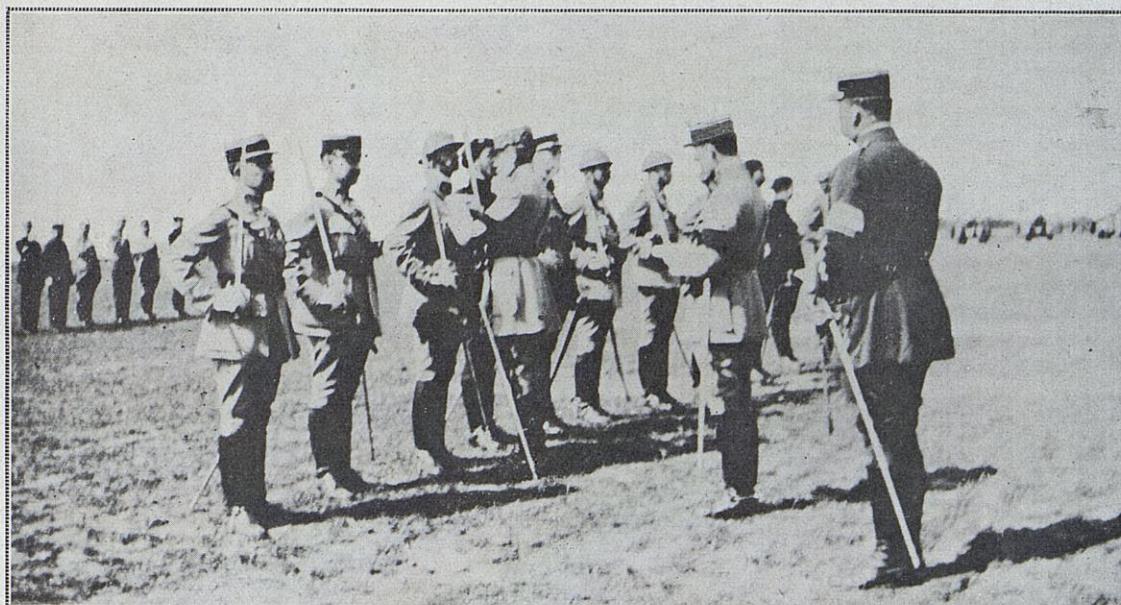
M. Korfanty est actuellement à Paris pour éclairer les Alliés sur la situation des Polonais en Haute-Silésie.

Au cimetière, les troupes alliées rendirent les honneurs à leur chef. Le spectacle des chasseurs tournant d'un brusque mouvement décidé la tête vers l'affût du canon, était vraiment impressionnant.

Ce douloureux événement n'avait pas permis de célébrer la Fête Nationale, comme elle aurait dû l'être. Néanmoins le général Gratier, passa en revue les troupes de la garnison d'Oppeln, comprenant : le 13^e Bataillon de chasseurs alpins ; le 12^e Hussards, le 218^e Régiment d'artillerie et des détachements du génie, des tanks et d'autos-mitrailleuses. Devant les membres de la Commission interalliée, le général décore lui-même plu-



L'affût de canon portant les restes du commandant Montalègre est conduit vers l'église de Gleiwitz. On voit derrière le convoi, le cheval d'armes du défunt.



Le 14 juillet à Oppeln, le général Le Rond, Président de la Commission Interalliée, décore lui-même de nombreux officiers.

sieurs officiers des troupes d'occupation. Après le défilé une charge générale vers les tribunes clôtura la cérémonie.

On cherche en vain les meurtriers du commandant ; mais les multiples perquisitions pratiquées par les autorités interalliées, ont permis de découvrir de nombreux dépôts d'armes chez les habitants. Tandis que les Polonais restent insensibles à ces mesures de prudente et utile police, le général Hoefer se répand en invectives contre les Français, qu'il déclare être complices des insurgés. Soutenus par leur chef, les Allemands relèvent la tête plus haut encore : à Kosel, ils menacèrent une

colonne française, qui dut ouvrir le feu. A Rosenberg, des Italiens furent obligés d'abandonner des prisonniers. Les bandes ne sont dispersées qu'en apparence ; les membres du Selbstschutz sont disséminés à travers les territoires plébiscitaires, tout prêts à se rallier autour de l'état-major conduit d'Allemagne par Ludendorff.

Le fâcheux malentendu qui règne entre les alliés aggrave la situation. L'Angleterre et l'Italie augmentent par leur politique la résistance allemande, tandis que les troupes françaises insuffisantes en nombre, risquent de faire les frais d'une opération mal engagée et mal conduite.



Les troupes d'auto-protection allemandes recevant des cadeaux, en gare de Gleiwitz.



Le Chancelier Wirth prononçant, à Breslau, un important discours sur le rattachement de toute la Haute-Silésie à l'Allemagne.



Solennellement, le cœur de Mgr Freppel est porté à l'église d'Obernai.

(Phot. Spick.)

**LA TRANSLATION
DU CŒUR DE MGR FREPPEL
EN ALSACE**

Strasbourg, le 25 juillet.

La translation du cœur de Mgr Freppel dans sa ville natale d'Obernai a donné lieu à une grandiose manifestation, à laquelle prirent part le cardinal Luçon, le général de Castelnau et le délégué de l'Académie française, M. René Bazin. De nombreuses personnalités angevines, appartenant aux milieux catholiques, avaient tenu à apporter un dernier et solennel hommage à leur ancien évêque alsacien qui ne laissa à Angers que d'unanimes regrets.

Né en 1825, dans ce charmant bourg d'Obernai, à quelques kilomètres de Strasbourg, il se sent tout jeune entraîné par sa foi religieuse vers la vie ecclésiastique. Il débute comme professeur de philosophie à l'école des Carmes à Paris, puis devient directeur du Collège épiscopal de Saint-Arbogast à Strasbourg. En 1852, il rentre à Paris et en 1867, il est doyen de Sainte-Geneviève.

C'est à partir de ce moment, qu'il se livre à la prédication avec succès et occupe d'une façon remarquable la chaire d'éloquence sacrée à la Faculté théologique de la Sorbonne.

Il engage ensuite dans le *Correspondant* une polémique retentissante avec Renan et en 1869, il est chargé à Rome de la préparation du Concile du Vatican.

Évêque d'Angers en 1870, il se présente sans succès aux élections supplémentaires de 1871.

Cependant neuf ans plus tard, il brigue les suffrages des électeurs de Brest et en 1880, il représente le Finistère à la Chambre des députés.

Très combattif, mais d'un caractère sincèrement indépendant, il se sépare en maintes circonstances de la droite et approuve les expéditions de Tunisie 1881, du Tonkin 1883, Madagascar 1885.

Réélu député en 1889, il est appelé auprès du pape et lui suggère une politique de conciliation avec la république. Cette attitude lui vaut une nouvelle polémique retentissante avec Paul de Cassagnac, alors directeur du *Pays*.

En 1891, il meurt à Paris.

En dehors des questions religieuses, ce qui fait la beauté du caractère de ce grand prélat, c'est son immuable espérance dans le retour de son petit pays alsacien à la grande patrie française.

Dès août 1871, il adresse à Guillaume de Prusse cette admirable lettre qui est une véritable prophétie :

« Sire,

« Croyez en un évêque qui vous le dit devant Dieu et la main sur sa conscience : l'Alsace ne vous appartiendra jamais.

« Vous pourrez chercher à la réduire sous le joug, vous ne la dompterez pas... J'ai passé en Alsace vingt-cinq années de ma vie ; je suis resté depuis lors en communauté d'idée et de sentiments avec tous ses enfants ; je n'en connais pas un, qui consente à cesser d'être Français. Catholiques et protestants, tous ont suivi avec le lait de leur mère l'amour de la France et cet amour a été comme il demeurera, l'une des passions de leur vie.

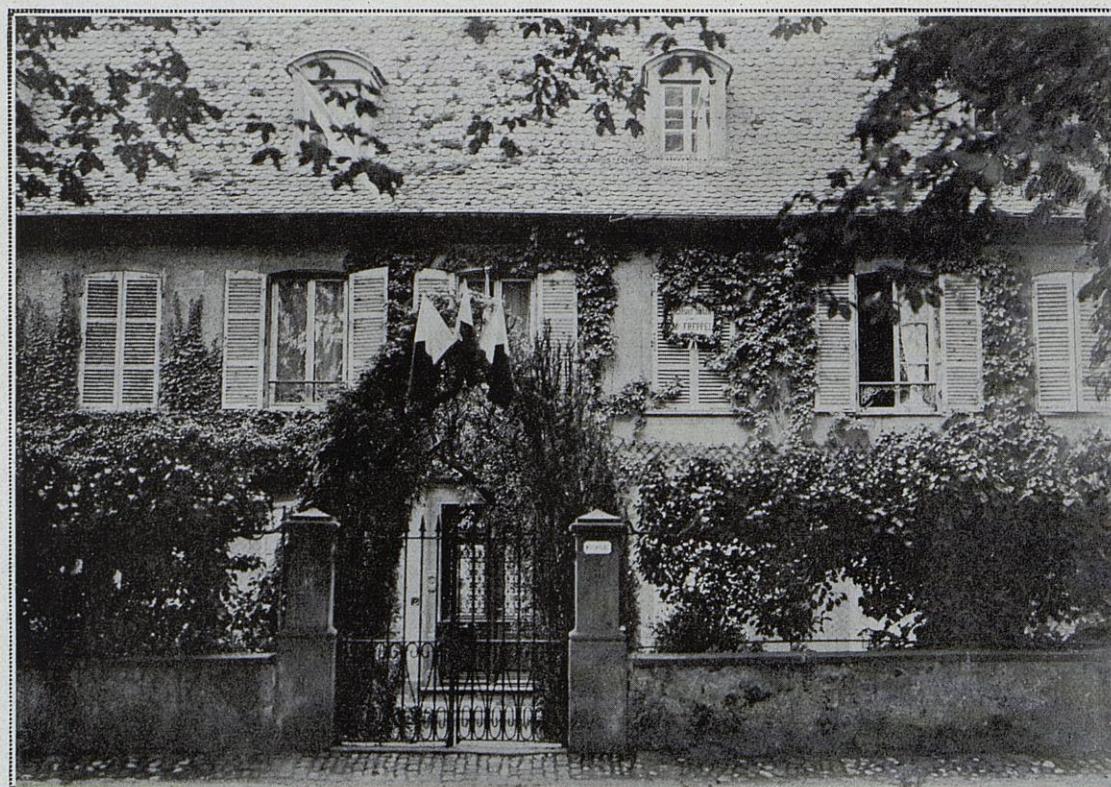
« Sire,

« Laissez-moi vous le répéter en terminant, avec tout homme qui sait réfléchir, la France laissée intacte, c'est la paix assurée pour de longues années ; la France mutilée, c'est la guerre dans l'avenir, quoi que l'on dise et quoi que l'on fasse... »

Admirables paroles qui devaient se réaliser à la lettre ! Dans les derniers jours de sa maladie, il écrit encore dans son testament :

« Quand l'Alsace sera redevenue française, je désire que mon cœur repose dans l'église d'Obernai, village où je naquis ».

Son rêve vient de se réaliser et voici que son cœur, qui ne cessa de battre pour l'Alsace, retourne vers cette vieille terre natale, que berce l'éternel murmure du Rhin.



La maison où naquit le grand prélat, à Obernai.

(Phot. Carabin.)



Des partisans fervents entourent la voiture des délégués irlandais, qui sortent de la Cathédrale de Saint-Georges, où ils ont assisté à une messe solennelle.

LES POURPARLERS ANGLO-IRLANDAIS

M. Maurice Bourgeois, qui a déjà exposé aux lecteurs du Monde Illustré la question du Sinn-Fein a bien voulu, à l'occasion des pourparlers de M. Lloyd George et du Président de Valera, nous adresser l'article qu'on lira ci-dessous au sujet de la nouvelle politique du gouvernement anglais vis-à-vis de la République irlandaise. Nous laissons à l'auteur l'entièreté responsabilité des opinions qu'il exprime.

A vrai dire, il n'y a pas de « question » irlandaise : l'Irlande est une nation dont la réalité historique, ethnique et psychologique n'est pas niable : par suite, son droit à la liberté ne donne pas matière à une « question » : il est, suivant le mot du Cardinal américain Gibbons, « clair comme le jour ». Bien loin d'être « obscure » et « embrouillée », comme le prétend la propagande anglaise, la « question irlandaise » est la limpidité même. Elle est — a écrit le Président de Valera — du même ordre que « les problèmes simples qu'il nous faut affronter, en tant qu'individus, toutes les fois qu'il y a conflit entre nos consciences, qui nous commandent de faire le bien, et nos penchants égoïstes, qui nous incitent à faire ce que nous savons être le mal ». La « question irlandaise » est une question anglaise : elle se réduit au refus de l'Angleterre d'accorder à la nation irlandaise l'indépendance que le traité de paix signé par l'Angleterre accorde, en vertu de principes proclamés au cours de la guerre par les dirigeants anglais eux-mêmes, à des nations précédemment soumises à une domination autre que celle de l'Angleterre. Ce refus s'explique, non par des raisons religieuses ou stratégiques, mais exclusivement par l'intérêt économique que présente pour l'Angleterre la possession du marché irlandais.

Depuis sept siècles que dure le conflit anglo-



La foule agenouillée à l'entrée de Downing Street prie pendant l'entretien de MM. Lloyd George et de Valera.

irlandais, les nationalistes d'Irlande ont toujours refusé de se regarder comme sujets britanniques. Il y a eu, à chaque génération d'Irlandais, au moins une rébellion à main armée. Ce que veut l'Irlande nationaliste, c'est la reconnaissance de la personnalité morale de l'Irlande. N'obtenant pas sa liberté de l'Angleterre, elle se l'est donnée à elle-même. Depuis le 21 janvier 1916, date de la création du *Dáil Eireann* ou Parlement de la République irlandaise, l'Irlande se considère comme indépendante et, en fait, se gouverne elle-même. La République irlandaise a ses ministères, ses tribunaux, sa police, son armée. Sa tactique consiste beaucoup moins à détruire l'ordre anglais qu'à édifier un ordre irlandais conforme à la séculaire civilisation gaélique. Le Sinn Féin n'est pas une faction : c'est la somme des énergies irlandaises, « l'union sacrée » des partis irlandais pour la conquête de l'indépendance.

A la révolution pacifique du nationalisme, l'Angleterre a répondu par une répression préventive, qui a, historiquement, précédé et non suivi les « attentats » des Sinn-Féiners. Il serait trop long d'apporter ici la preuve de cette assertion, dont aucun esprit sérieux ne songe plus à contester l'exactitude. La politique de terrorisme à outrance du gouvernement anglais a lamentablement échoué. L'armée républicaine est vaincue. Elle a réussi à tenir en échec la formidable puissance militaire et policière anglaise. Sur le terrain qu'il a choisi — celui de la guérilla, de la ruse, de l'intelligence — l'Irlandais est au moins l'égal de l'Anglais. Tout le temps qu'il y aura des Anglais en Irlande, les Irlandais ne manqueront jamais d'armes. D'autre part, la dure répression britannique, au lieu d'abattre le moral de l'Irlande, a eu ce résultat paradoxal de galvaniser et de porter à son paro-

xysme la résistance des Irlandais — et des Irlandaises. En troisième lieu, l'entretien d'une armée d'occupation anglaise en Irlande, les destructions de toutes sortes commises par elle, les pertes qui en résultent pour le commerce anglo-irlandais coûtent annuellement au Trésor britannique (d'après les estimations de M. James O'Donovan dans le journal anglais *Daily News*) £ 100.000.000 (5 milliards et demi de francs). Les Irlandais des Etats-Unis et du monde entier ont organisé un boycott intensif des firmes anglaises, en particulier des compagnies d'assurances. Enfin, en Angleterre même, un important mouvement d'opinion, surtout dans les milieux aristocratiques, universitaires et travaillistes — condamne la politique irlandaise du gouvernement.

C'est l'ensemble de ce bilan matériel et moral qui a inspiré à M. Lloyd George sa subite et mystérieuse volte-face : M. de Valera n'est plus le chef d'une « bande d'assassins » (*murder gang*), formule ressassée aux Communes tant par le Premier Ministre lui-même que par le Secrétaire en Chef pour l'Irlande, Sir Hamar Greenwood ; il est le « chef de la grande majorité du Sud de l'Irlande » ; M. Lloyd George sera « heureux de le voir » et signe : « Votre obéissant serviteur ». Quelques habitués que nous puissions être à la versatilité du « petit sorcier gallois », voilà, en vérité, un revirement bien étrange — surtout si l'on tient compte de l'humiliation qui l'accompagne : la nécessité de conclure d'égal à égal avec les chefs de l'armée républicaine un armistice en bonne et due forme... La scène de la Mansion House ne rappelle-t-elle point, dans une certaine mesure, celle qui eut pour théâtre un wagon désormais historique ? Sans doute, tout cela s'accomplit avec bonne humeur : mais si le général Mackenly, commandant en chef des forces britanniques en Irlande, est acclamé par les Sinn-Féiners, n'est-ce point parce qu'ils l'ont pris d'abord pour le général Smuts, et que, s'apercevant de leur méprise, ils ont préféré continuer par « bon garçonnisme » ?

Au concours de circonstances signalé plus haut il faut ajouter, comme facteurs secondaires de la tentative de conciliation esquissée par M. Lloyd George, le noble appel du roi George V qui, à l'exemple de son illustre père, entend de plus en plus jouer un rôle personnel dans la vie intérieure du Royaume — « Uni » — et, d'autre part, l'action exercée par les Dominions. On sait qu'au cours de la « Conférence impériale » tenue à Londres, dans des séances secrètes dont le procès-verbal n'a pas encore été publié, il a été question — également — de l'Irlande. Les délégués qui ont le plus ardemment soutenu les revendications du Sinn-Féin sont les représentants du Canada (M. MacLennan) et de l'Afrique du Sud (Général Smuts). Ce dernier particulièrement, qui depuis longtemps considère la situation irlandaise comme la honte de l'Empire britannique, a naguère réglé, en Afrique du Sud, une crise analogue à celle qui divise présentement les îles britanniques ; ses qualités de volonté et de tact peuvent faire de lui le pacificateur de demain, le seul capable de réaliser — peut-être — le miracle de la réconciliation.

L'autorité certaine du Président de Valera dépasse de beaucoup sa personne. De tous les mouvements irlandais qui se sont succédé jusqu'ici, le Sinn Féin est sans doute le plus impersonnel, le plus foncièrement dévoué à l'intérêt général. Ancien professeur de mathématiques au collège de Blackrock, Bachelor-es-Arts (c'est-à-dire Licencié) de l'université Nationale de Dublin — dont il est question de le nommer Chancelier, le Président de Valera s'est beaucoup « formé » en Amérique, et, à la différence des leaders irlandais du passé, Parnell et Redmond, sait s'entourer des avis de ses collègues. Il a auprès de lui à Londres un état-major d'élite : le vice-président Arthur Griffith, le cerveau du Sinn Féin, le puissant dialecticien qui a su rendre son âme à l'Irlande ; Michel Collins, ministre des Finances dans le Cabinet Sinn-Féin et l'un des principaux dirigeants de l'armée républicaine ; depuis plus de deux ans, bien que sa tête fût mise à prix et que les forces anglaises eussent l'ordre de tirer sur lui *at sight*, c'est-à-dire « à vue » (plusieurs Sinn-Féiners pris pour Collins ont été ainsi tués par erreur), il a réussi à échapper aux poursuites ; Une maison d'édition londonienne lui a offert ces jours-ci £ 10.000 pour raconter ses aventures. Collins a refusé, disant que le moment n'était pas encore venu ; MM. Robert Barton et Erskine Childers, tous deux anglais et anciens officiers britanniques, le premier capitaine, actuellement commandant dans l'armée républicaine et ministre de l'agriculture dans le Cabinet Sinn

Le Gouvernement Provisoire de la République Irlandaise proclamée à Dublin, le Lundi de Pâques, 24 Avril 1916, à midi.

AU PEUPLE D'IRLANDE :

IRLANDAIS ET IRLANDAISES : *« Au nom de Dieu et des générations passées dont elle a reçu ses vieilles traditions nationales, l'Irlande, par notre voix, appelle ses enfants autour de son drapeau, et se révolte pour sa liberté. »*

Après avoir groupé et entraîné ses hommes grâce à son organisation secrète révolutionnaire, la Confrérie Républicaine Irlandaise, et grâce à ses formations militaires reconnues, les Volontaires Irlandais et l'Armée des Citoyens Irlandais, après avoir parfait patiemment sa discipline, après avoir résolument attendu le moment propice de se révéler, la République, aidée de ses enfants exilés en Amérique et des vallants alliés en Europe, mais pénétrée avant tout de sa propre force, se soulève, confiante dans la victoire.

Nous proclamons le droit souverain et irrévocable du peuple irlandais à la possession de l'Irlande, et au libre contrôle de ses destinées. La longue usurpation de ce droit par un peuple et un gouvernement étrangers ne l'a pas détruit, et il ne pourra être détruit que par la destruction de la nation irlandaise. Dans chaque génération, le peuple irlandais a revendiqué ses droits à la liberté et à la souveraineté nationale ; six fois pendant les trois cents dernières années, il a lutté pour son indépendance par les armes. En se basant sur ce droit fondamental et en le réclamant encore une fois par la force à la face du monde, nous proclamons ici la République Irlandaise comme un Etat Souverain Indépendant, et nous engageons nos existences et celles de nos compagnons d'armes pour sa liberté, pour son bien-être, et pour son avenir parmi les nations.

La République Irlandaise a droit, et demande ici, la fidélité de chaque Irlandais et chaque Irlandaise. La République garantit la liberté religieuse et civile, les mêmes droits et les mêmes avantages à tous ses citoyens ; elle est résolue de poursuivre le bonheur et la prospérité de la nation toute entière, chérissant tous ses enfants d'une façon égale, oubliant des discordes soigneusement entretenues par un gouvernement étranger et qui autrefois ont divisé le pays.

Jusqu'à ce que nos armes aient fait naître le moment opportun pour l'établissement d'un gouvernement national permanent, représentant l'Irlande toute entière, et élu par les suffrages de tous ses hommes et de toutes ses femmes, le Gouvernement Provisoire, ici constitué, administrera les affaires civiles et militaires de la République avec la confiance du peuple.

Nous plaçons la cause de la République Irlandaise sous la protection du Tout Puissant, dont nous demandons la bénédiction pour nos armes, et nous souhaitons que quiconque servira cette cause, ne la déshonneure pas par la lâcheté, la cruauté ou la rapine. A cette heure suprême, la nation irlandaise, par sa valeur, sa discipline et par le sacrifice spontané de ses enfants pour le bien commun, doit elle-même se montrer digne de la destinée auguste à laquelle elle est appelée.

Pour le Gouvernement Provisoire :

THOMAS J. CLARKE, SEAN MAC DIARMADA, P.-H. PEARSE,	THOMAS MAC DONAGH, SAMMON CÉANNT, JAMES CONNOLLY.
--	---

Traduction du texte de la Proclamation de la République Irlandaise reproduit ci-dessous.

Féin, le second commandant-aviateur pendant la guerre, chargé de missions spéciales souvent très périlleuses (notamment au cours de la bataille du Jutland) et décoré de la « Distinguished Service Cross » ; enfin, notre très distingué frère et ami Desmond Fitzgerald, auteur dramatique réputé, présentement ministre de la propagande républicaine.

Le mobile qui semble avoir inspiré principalement à M. Lloyd George un échange de vues avec M. de Valera est son désir très vif — on pourrait dire irrésistible — d'aller à Washington pour la Conférence sur le désarmement préconisé par le président Harding. Or, le Premier ministre britannique ne peut en aucun cas se rendre aux Etats-Unis (où l'on ne compte pas moins de 20 millions

d'Irlandais) sans avoir au moins essayé d'apporter un semblant de règlement à l'épineuse « question » d'Irlande. C'est une inéluctable nécessité, au moment où les Dominions, se détachant de plus en plus de la Métropole (qui ne se soucie d'ailleurs de leur concours que pour certaines éventualités), et nettement opposés au renouvellement du pacte anglo-japonais, incitent l'Angleterre à rechercher le contrepoids d'une alliance (?) américaine.

Le secret le plus absolu est gardé sur la Conférence anglo-irlandaise. MM. Lloyd George et de Valera se voient seul à seul, et les communiqués que le Président de la République irlandaise a eu l'occasion d'envoyer à ses collègues du *Dail Eireann* sont des plus maigres. Sir James Craig, ministre du Nord de l'Irlande, instrument du capitalisme ulstérien, forteresse avancée de l'Angleterre en Irlande, fait preuve d'une intransigeance de commande, qui peut-être s'accompagne chez lui de réserves mentales et ne correspond pas à son état d'esprit réel. Le Sinn-Féin pose nettement la question : il ne s'agit pas de subordonner Dublin à Belfast, ou Belfast à Dublin, mais bien d'obtenir pour la nation irlandaise ce *tout indivisible*, la libre disposition d'elle-même. Tous les hommes épris de justice souhaitent ardemment que le général Smuts vienne à bout de cette résistance de l'Ulster, qui n'existerait pas sans l'appui de Londres, et qui déjà, en 1917, fut responsable de l'échec de la Convention irlandaise, ainsi qu'en témoigne un rapport secret au Roi George V que nous avons eu l'occasion de lire en Irlande. De quoi demain sera-t-il fait ? Nous le saurons bientôt. Toujours est-il que M. Lloyd George a refusé jusqu'ici de remettre à M. de Valera des propositions écrites, et que l'armée républicaine, qui croit à une rupture des pourparlers — sans pourtant la désirer —, reste l'arme au pied, prête à recommencer la lutte s'il est nécessaire. Nous comprenons la défiance irlandaise, mais nous ne demandons qu'à croire à la bonne foi de M. Lloyd George ; nous aimons mieux considérer comme une boutade ce mot d'un Sinn-Féiner : « M. Lloyd George est bien capable de nous donner une indépendance temporaire (*sic*) afin de pouvoir aller à Washington ». Les Empires se font et se défont, et peut-être M. Lloyd George n'aura-t-il bientôt plus besoin que le *Times* prétende l'empêcher d'assister à la Conférence Harding... Ce dont on peut être certain, c'est que si la guerre anglo-irlandaise se rallume, elle sera plus terrible que jamais.

Maurice BOURGEOIS.



Le général Sud-Africain Smuts, négociateur des pourparlers anglo-irlandais.

POBLACHT NA H EIREANN.

THE PROVISIONAL GOVERNMENT
OF THE

THE SIGNING OF THE REPUBLICAN DECLARATION. BY COPYRIGHT.

IRISH REPUBLIC

Proclaimed in Dublin, Easter Monday, April 24th, 1916, at 12 o'clock, noon.

TO THE PEOPLE OF IRELAND.

IRISHMEN AND IRISHWOMEN: In the name of God and of the dead generations from which she receives her old tradition of nationhood, Ireland, through us, summons her children to her flag and strikes for her freedom.

Having organised and trained her manhood through her secret revolutionary organisation, the Irish Republican Brotherhood, and through her open military organisations, the Irish Volunteers and the Irish Citizen Army, having patiently perfected her discipline, having resolutely waited for the right moment to reveal itself, she now seizes that moment, and, supported by her exiled children in America and by gallant allies in Europe, but relying in the first on her own strength, she strikes in full confidence of victory.

We declare the right of the people of Ireland to the ownership of Ireland, and to the unfettered control of Irish destinies, to be sovereign and indefeasible. The long usurpation of that right, by a foreign people and government has not extinguished the right, nor can it ever be extinguished except by the destruction of the Irish people. In every generation the Irish people have asserted their right to national freedom and sovereignty; six times during the past three hundred years they have asserted it in arms. Standing on that fundamental right and again asserting it in arms in the face of the world, we hereby proclaim the Irish Republic as a Sovereign Independent State, and, we pledge our lives and the lives of our comrades-in-arms to the cause of its freedom, of its welfare, and of its exaltation among the nations.

The Irish Republic is entitled to, and hereby claims, the allegiance of every Irishman and Irishwoman. The Republic guarantees religious and civil liberty, equal rights and equal opportunities to all its citizens, and declares its resolve to pursue the happiness and prosperity of the whole nation and of all its parts, cherishing all the children of the nation equally, and oblivious of the differences carefully fostered by an alien government, which have divided a minority from the majority in the past.

Until our arms have brought the opportune moment for the establishment of a permanent National Government, representative of the whole people of Ireland and elected by the suffrages of all her men and women, the Provisional Government, hereby constituted, will administer the civil and military affairs of the Republic in trust for the people.

We place the cause of the Irish Republic under the protection of the Most High God, Whose blessing we invoke upon our arms, and we pray that no one who serves that cause will dishonour it by cowardice, inhumanity, or rapine. In this supreme hour the Irish nation must, by its valour and discipline and by the readiness of its children to sacrifice themselves for the common good, prove itself worthy of the august destiny to which it is called.

Signed on Behalf of the Provisional Government.

THOMAS J. CLARKE,	SEAN Mac DIARMADA,	THOMAS Mac DONAGH.
P. H. PEARSE.	EAMONN CEANNT.	
JAMES CONNOLLY.	JOSEPH PLUNKETT.	

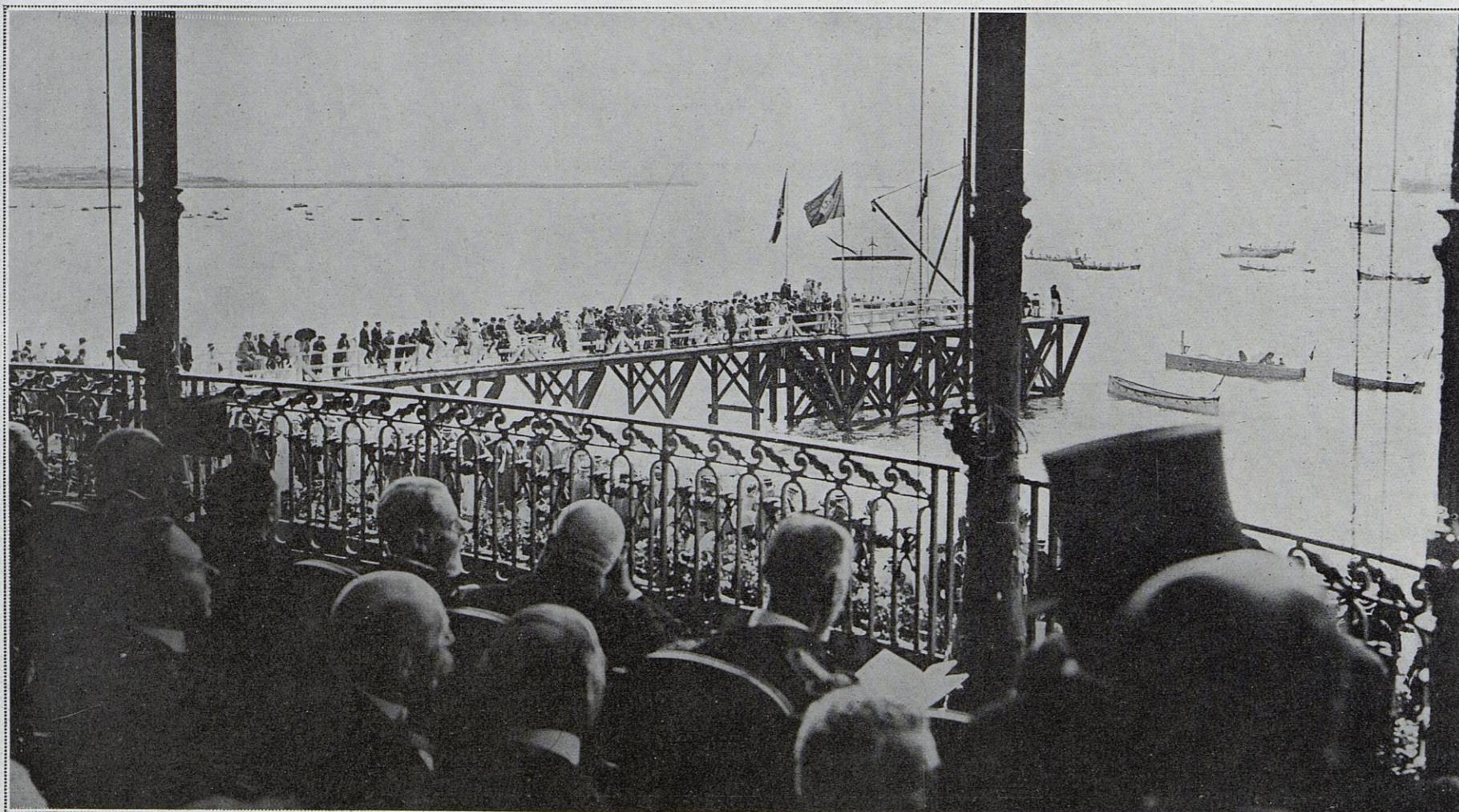
CITY PRINTING CO. LIMERICK.

UN DOCUMENT RARISSIME.

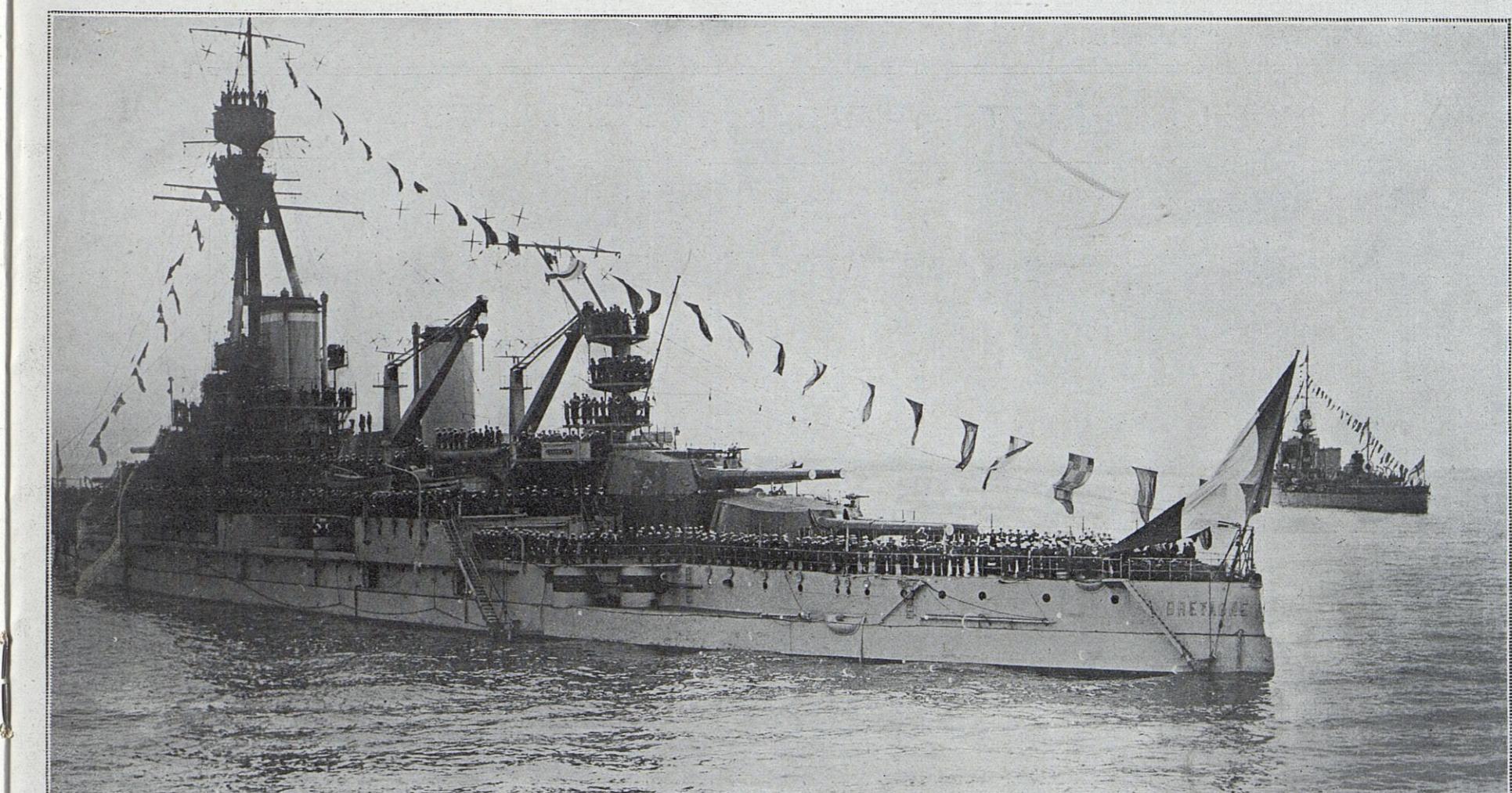
Ce texte authentique de la Proclamation de la République Irlandaise, dont nous donnons ci-dessous la traduction, et qui est inédit en France, a été affiché à Dublin le 24 avril 1916. Les personnages que l'on aperçoit sur le document furent des sinn-feiners notoires, aujourd'hui fusillés. De gauche à droite, debout : Pearse, Connolly. — Assis : Mac Donagh, Clarke, Mac Diarmada, Ceannt, Plunkett.



A bord de "L'Amiral Sénès", que l'on aperçoit à droite, M. Millerand passe en revue les forces navales françaises et alliées, comprenant de nombreux cuirassés, contre-torpilleurs, destroyers et sous-marins.



A Sainte-Adresse, vue générale des régates, prise de la tribune présidentielle.



Sur le pont de "La Bretagne", que visite le Président de la République, l'équipage rend les honneurs.

LA GRANDE SEMAINE MARITIME DU HAVRE

LE CENTENAIRE DE L'ACADEMIE DE SAVOIE ET DE JOSEPH DE MAISTRE

Chambéry, patrie de Joseph de Maistre, n'avait pas encore célébré le centenaire de l'auteur du *Pape*, des *Considérations sur la France* et des *Soirées de Saint-Pétersbourg*. Ce n'était pas indifférence puisque la vieille capitale de la Savoie se pare de l'illustre philosophe comme d'un de ses plus beaux fleurons. Elle a fait apposer une double plaque de marbre sur la façade du vieil hôtel de la place de l'Hôtel-de-Ville où naquirent Joseph et Xavier de Maistre, et, il y a une vingtaine d'années, elle inaugure la statue des deux frères au sommet du grand escalier sur lequel ouvre la poterne de l'ancien château de la famille de Savoie, berceau de la famille royale d'Italie.

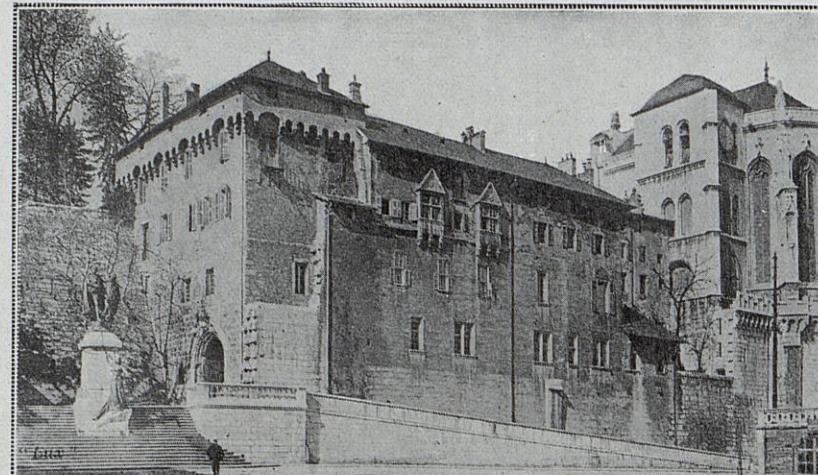
Elle tenait, cette année, à unir le centenaire de Joseph de Maistre à un autre centenaire, celui de la fondation ou plutôt de la renaissance de la plus ancienne académie de langue française : « l'Académie des sciences, arts et belles lettres de la Savoie » descendante directe de l'ancienne « Académie florimontane », fondée en 1607 par Saint François de Sales, 27 ans avant l'Académie française.

La fête a eu lieu le 19 juillet. M. Georges Goyau, qui vient de renouveler l'histoire de Joseph de Maistre, avait bien voulu venir y exposer l'apparent paradoxe de la modernité du génial écrivain.

M. Henry Bordeaux avait été délégué officiellement pour apporter l'hommage de l'Académie française à cette petite sœur poussée entre les montagnes des Alpes et qui s'estime cependant assez grande personne pour invoquer comme un droit de priorité sur sa grande sœur du Pont des Arts.

Celle-ci d'ailleurs n'est pas jalouse. Elle avait déjà emprunté à la première Académie florimontane le grammairien Vaugelas pour en faire un de ses quarante premiers immortels. Aujourd'hui Henry Bordeaux s'estime honoré de partager les travaux des deux compagnies et de leur servir de trait d'union.

Il fit revivre tous ces souvenirs au théâtre de Chambéry avec un tact exquis et ayant évoqué les François de Sales, les Honoré d'Urfé, les frères de Maistre, les Duganloup, les Costa de Beauregard et tant d'autres qui font de la liste



Le Château des Ducs de Savoie, à Chambéry.

des membres de l'Académie de Savoie comme « le Gotha des renommées savoyardes », il en tira un bel hommage à la terre de Savoie qu'il termina ainsi :

« Un paysage, a écrit Lamartine, n'est qu'un homme ou une femme. Qu'est-ce que Vaucluse sans Pétrarque ? Qu'est-ce que Sorrente sans le Tasse ? Qu'est-ce que la Sicile sans Théocrite ? Qu'est-ce qu'Annecy sans Mme de Warens ? Qu'est-ce que Chambéry sans Jean-Jacques Rousseau ?... Ciels sans rayons, voix sans éclat, sites sans âme. L'homme n'anime pas seulement l'homme : il anime toute une nature. Il emporte une immortalité avec lui dans le ciel, il en laisse une autre dans les lieux qu'il a consacrés... » Sans doute y a-t-il quelque exagération dans cette soumission des lieux aux amours dont ils furent les témoins. Annecy appartient beaucoup plus à saint François de Sales qu'à l'aimable, charmante et facile Mme de Warens, et Chambéry, capitale du duché de Savoie, s'honneure de ses ducs, de son histoire surchargee et des frères de Maistre plus que de l'initiation sentimentale de Jean-Jacques dans la petite maison des Charmettes. Mais nul pays plus que la Savoie n'a servi de piédestal aux souvenirs humains, comme pour les désigner de loin à ceux qui vont aux pèlerinages littéraires comme à des rendez-vous d'amour. »

M. Georges Goyau nous campa ensuite un Joseph de Maistre curieux et attachant qu'il s'efforça de débarrasser de la renommée outrancière dont on l'affuble.

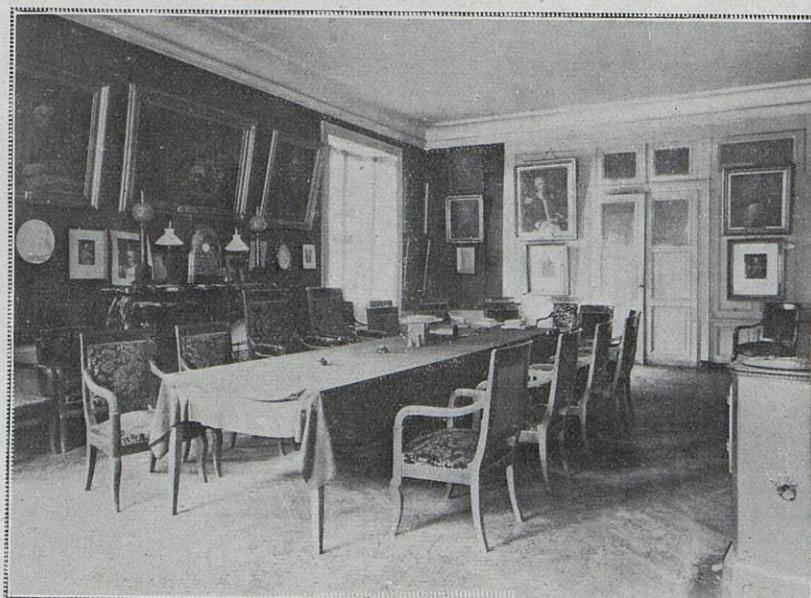
Sa thèse très serrée, résumé de ses récents travaux, semble confirmée par l'évolution des idées contemporaines sur beaucoup de sujets que Maistre a traités en précurseur pour son époque.

Il y a même dans Maistre, outre les théories sur le facteur moral à la guerre que le maréchal Foch a fait siennes, certaines lignes sur l'Inde, l'Egypte et l'Islam qui resplendent comme des éclairs sur le chaos de l'horizon international.

Avant ces deux discours qui furent un régal littéraire et philosophique pour la magnifique assistance qui emplit la salle du théâtre de Chambéry avec toutes les autorités civiles, militaires et religieuses, les deux orateurs, entourés de toute une pléiade de représentants de nombreuses sociétés savantes de France, de Suisse et d'Italie avaient été reçus au siège de l'Académie de Savoie.

Celle-ci est installée dans le vieux corps de logis, qui, avec la Sainte-Chapelle, forme l'aile la plus ancienne du château ducal. C'est là, dans une salle du 1^{er} étage aux murailles garnies de hauts portraits et toute bruissante des souvenirs de son histoire que l'Académie de Savoie défend jalousement le passé de la dernière venue de nos provinces françaises et perpétue ses traditions artistiques et littéraires.

J. TRUFFY.



La Salle des séances de l'Académie de Savoie.

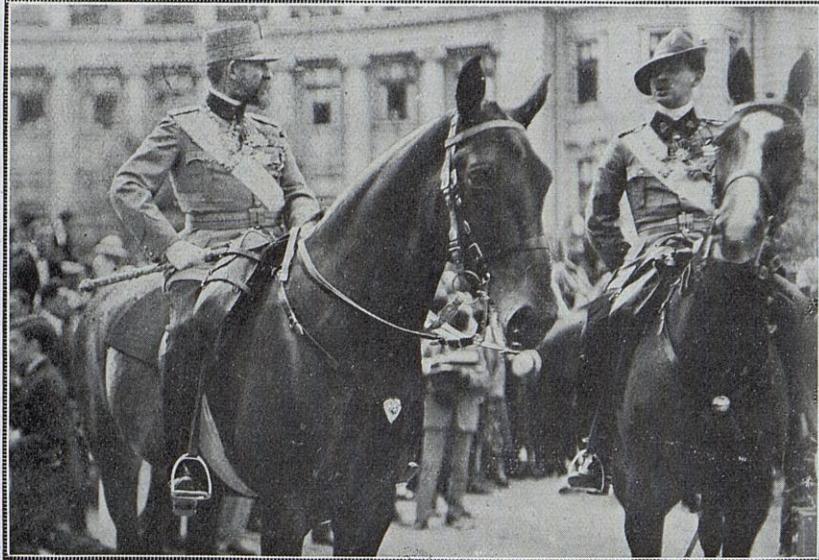
LE BLOC-NOTES DE LA SEMAINE



Les cendres du Cid viennent d'être solennellement transférées dans la Cathédrale de Burgos, en présence des Souverains d'Espagne et du Nonce apostolique. Un curieux défilé historique parcourt les rues de l'antique cité.



Le général Sylvestre, qui se serait, dit-on, suicidé, à la suite du sanglant échec espagnol au Maroc.



A l'occasion du séjour en France des Souverains de Roumanie, nous sommes heureux de publier les portraits du roi et du prince Carol, pris le 10 mai à la fête nationale de la nation alliée.



M. Myron Herrick scelle la première pierre de la nouvelle bibliothèque de Reims. A ses côtés M. Murray Butler, Président de la Fondation Carnegie, qui a fait don à la cité martyre de 3 millions destinés à la construction de l'édifice.



Georges Carpentier reçoit, à son arrivée à Paris, un triomphal accueil.



Des douches populaires pour enfants ont été installées en pleine rue, à New-York.

LES LIVRES

Dans quelques jours va paraître une édition nouvelle de *L'inconduite de Lucie*, l'une des œuvres de début des maîtres humoristes Max et Alex Fischer.

De ce spirituel recueil, nous nous faisons un plaisir de détacher, à l'intention de nos lecteurs, le récit suivant :

LES DEUX DRAPIERS

I

M. Grantalot est le propriétaire du magasin de *Drapes et Étoffes*, situé au numéro 6 de la place de la Mairie.

Une cliente, tout à l'heure, vers midi, a entrebâillé la porte de sa boutique :

— Bonjour, monsieur Grantalot... Je vous enverrai prendre, par ma bonne, dans la journée, un mètre de serge grise... Au revoir, monsieur Grantalot.

Parmi toutes les pièces d'étoffe, Grantalot s'est mis à chercher la serge grise.

Il n'a point réussi à la trouver. Il s'est avisé que, sans doute, il ne lui restait pas un seul coupon de ce tissu en magasin.

Hier, il aurait songé : « Je n'ai plus de serge grise ? Je n'ai qu'une chose à faire : prier ma cliente d'attendre vingt-quatre heures, et télégraphier, immédiatement, à mon fournisseur de Roubaix ». Ce matin, M. Charpiat, son concurrent, — qui tient boutique en face, au numéro 12 de la place de la Mairie, — l'a fait prier, par son commis, de lui céder un mètre de ruban. Il s'est, en conséquence, demandé pourquoi, puisque son concurrent n'hésitait point à s'approvisionner chez lui, il se montrerait, lui, plus discret.

Il a ordonné à son commis :

— Ecoute, petit. Traverse la place, et va prier monsieur Charpiat de nous céder un mètre de serge grise à trois francs.

En possession du morceau de serge grise, que son commis venait de rapporter de chez Charpiat, il se disposait à l'envelopper, à l'intention de sa cliente.

Machinalement, il l'a mesuré :

— Hein ? s'est-il étonné. Je ne rêve pas, cependant !... Ce morceau n'a que quatre-vingt-dix-sept centimètres !... Tiens, tiens, vous aussi, mon-

sieur Charpiat ! Vous aussi, quand on vous paie un mètre, vous ne donnez que quatre-vingt-dix-sept centimètres !... Tiens, tiens, tiens ! Je suis fort aise de l'apprendre.

II

Tous les jours, vers une heure, M. Collery, l'instituteur, en se rendant à l'école, passe devant la porte de Grantalot.

Grantalot, cet après-midi, l'arrête au passage. Ça va la santé, monsieur Collery ?... Et vous n'avez besoin de rien, aujourd'hui ?

— Ma foi, non ; merci.

— Tant pis !... Mais si vous aviez besoin de quelque chose, monsieur Collery, il serait de votre intérêt, croyez-moi, de l'acheter chez moi, plutôt que chez Charpiat.

Grantalot reprend :

— Mais oui, mais oui, monsieur Collery. Et je ne vous dis pas cela uniquement parce que Charpiat est mon concurrent !... Tenez, voici trois francs. Ne me demandez pas d'explication... Prenez, simplement, la peine de traverser. Entrez chez Charpiat. Achetez-lui un mètre de serge grise. Revenez, ici, ensuite. Je vous montrerai quelque chose qui vous paraîtra édifiant.

M. Collery ne tarde pas à revenir, muni de son emplette.

Grantalot lui tend son mètre.

— C'est bien un mètre que vous avez payé, monsieur Collery ? Combien cela doit-il avoir, un mètre ? Cent centimètres ? Bon !... Mesurez... Oui, mesurez... Eh bien, combien trouvez-vous ? Quatre-vingt-dix-sept centimètres ? Parfait !... C'est tout ce que je souhaitais vous faire constater... Au plaisir de vous revoir bientôt, monsieur Collery.

Tous les jours, vers une heure un quart, M. Chaumette, le perceleur, passe devant la porte de Grantalot, en se rendant à son bureau.

— Mes civilités, monsieur Chaumette, murmure Grantalot cet après-midi... Vous n'avez besoin de rien, aujourd'hui ? Tant pis !... Si vous aviez besoin de quelque chose, il serait de votre intérêt, croyez-moi, de l'acheter chez moi, plutôt que chez Charpiat.

M. Grantalot avait offert trois francs à M. Collery pour acquérir un mètre de serge grise chez M. Charpiat. Il offre, également, à M. Chaumette, trois francs destinés à un usage analogue.

M. Grantalot avait tendu son mètre à M. Collery lorsqu'il était revenu muni de son emplette. Il tend, également, à présent, à M. Chaumette, en

le priant, lui aussi, de mesurer l'étoffe débitée par Charpiat.

— Quatre-vingt-dix-sept centimètres, monsieur Chaumette ?... Parfait, parfait !... C'est tout ce que je souhaitais vous faire constater !...

III

En fermant sa boutique, ce soir, vers sept heures et demie, M. Grantalot se sent tout joyeux. Successivement, de une heure et demie à sept, soixante-deux personnes, cet après-midi sont passées devant sa porte. Il leur a offert, à toutes, trois francs. Il les a toutes priées de se rendre chez Charpiat, pour acheter un mètre de serge grise.

Il a, certes, déboursé une somme très importante. Mais n'est-il pas évident que ces soixante-deux personnes se garderont, à l'avenir, de faire leurs emplettes chez Charpiat ? N'est-il pas évident que ces soixante-deux personnes vont s'empresser de divulguer le fait dont elles ont été témoin ?...

D'un pas plus guilleret que de coutume, il se rend au *Café des Arts*.

Il vient de serrer la main des nombreux consommateurs. Il vient de commander une absinthe. Charpiat pousse la porte de l'établissement.

Du plus loin qu'il aperçoit Grantalot, il s'écrie :

— Bonsoir, Grantalot... Au fait, il serait peut-être temps que je vous remercie !... Je ne suis pas un ingrat, et...

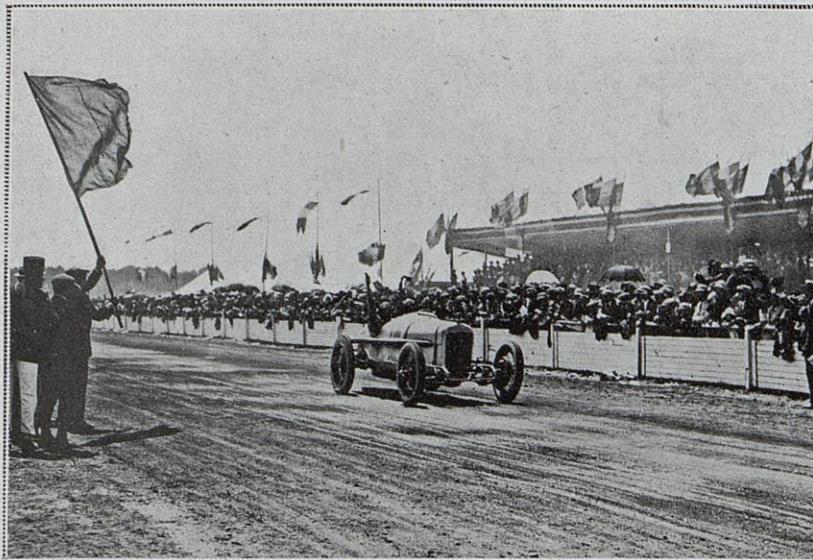
— De quoi voulez-vous donc me remercier, Charpiat ?

— Comment, de quoi ?... N'avez-vous pas été assez aimable pour débiter, ce matin, à mon commis un mètre de ruban ?

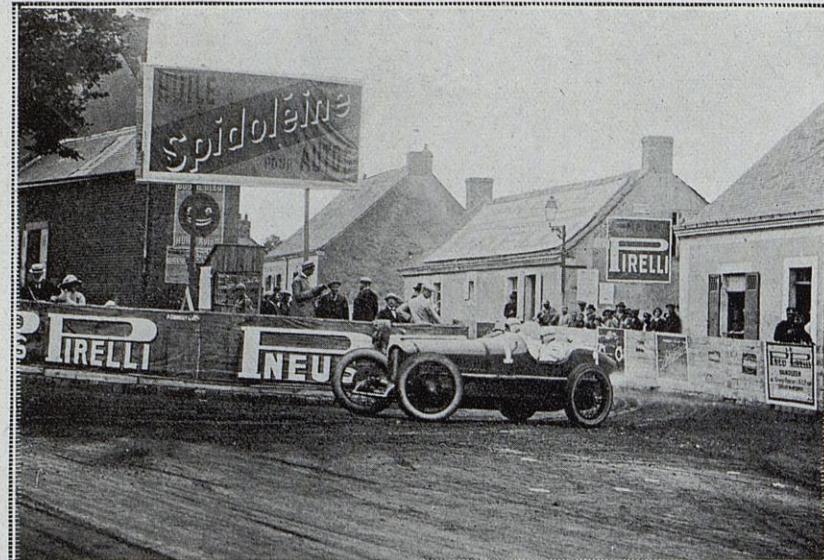
Et, en présence de M. Collery, de M. Chaumette, et des soixante-deux personnes qui sont venues lui acheter de la serge grise cet après-midi, sans se douter de l'embarras dans lequel ses paroles vont plonger Grantalot, Charpiat explique :

— Figurez-vous, en effet, que ce matin, en ouvrant le magasin, il m'a été impossible de me rappeler où j'avais serré mon mètre. Pendant un quart d'heure j'ai fouillé tous mes tiroirs sans parvenir à le retrouver... J'étais fort ennuyé. Comment remplacer cet objet indispensable ? J'ai eu, alors, l'heureuse inspiration, mon cher Grantalot, d'envoyer acheter, chez vous, un mètre de ruban... Ce morceau de ruban m'a servi de mesure, durant toute la journée... qui, je ne sais pourquoi d'ailleurs, a été particulièrement brillante... Encore merci, mon cher Grantalot, encore merci !

Max et Alex FISCHER.



L'arrivée de Murphy, sur voiture américaine, munie de roues Rudge-Withworth, de l'amortisseur de chocs Hardford et du compteur Jaeger.



De Palma, sur voiture Ballot, munie de pneus Pirelli, de roues Rudge-Withworth, de l'amortisseur de chocs Hardford et du compteur Jaeger.

LE GRAND PRIX DE L'A. C. F.

Deux épreuves extrêmement importantes figuraient au programme du Meeting organisé sur le Circuit de la Sarthe, par l'Automobile Club de France, avec le concours précieux de l'Automobile Club de l'Ouest, à qui nous devons la renaissance du sport automobile en France.

La première journée était consacrée au Grand Prix des Motocyclettes. Très nombreux partants. Epreuve très durement disputée par un lot de conducteurs de tout premier ordre, pilotant des machines parfaitement au point.

Les concurrents étaient répartis en trois catégories :

Celle des 250 c.m.c. est revenue à Vernisse sur Yvel's, couvrant les 258 kil. 930 mètres du parcours en 3 h. 44 min. 49 sec. Moyenne horaire, 69 kil. 366 mètres.

Vernisse champion de France, peut être fier de ce très beau résultat obtenu avec une machine montée de toutes pièces dans ses ateliers du 34 de la rue Richer.

La catégorie des 350 c.m.c., revient à Meunier (Alcyon) couvrant les 310 kil. 716 mètres du parcours en 3 h. 55 minutes. Moyenne horaire, 79 kil. 332 mètres.

Enfin, la catégorie des 500 c.m.c. est gagnée par Bennett sur Sunbeam couvrant les 310 kil. 716 mètres du parcours à 96 kil. 395 mètres à l'heure. La France on le voit gagne deux catégories sur trois. La moyenne est bonne.

Et à présent passons au Grand Prix de l'Automobile Club de France.

L'épreuve qui s'annonçait palpitante tint ses promesses.

Elle nous faisait prévoir un duel acharné entre Ballot, champion de l'Industrie automobile française et Duesenberg, champion de l'Industrie automobile américaine. De plus, et cela augmentait encore l'intérêt de l'épreuve, un chassé-croisé pouvait être constaté, coté conducteurs.

Des français pilotaient certaines voitures américaines et certains américains conduisaient des voitures françaises.

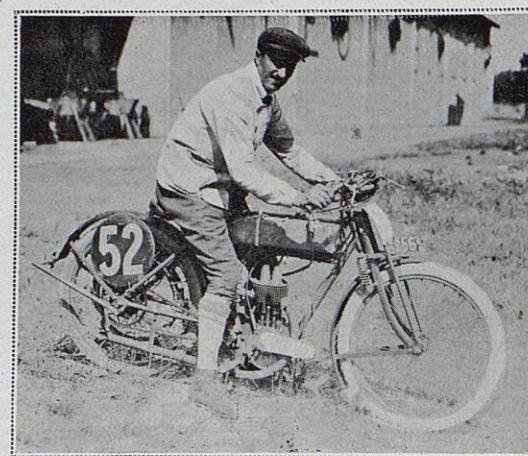
A ces 8 voitures, s'ajoutaient 3 Talbot-Darracq et 1 Mathis qui insuffisamment au point ne pouvaient pas avoir de prétentions à la victoire.

La lutte fut ce qu'on croyt, terrible. A tour de rôle de Palma, puis Murphy, ce dernier couvrant

un tour à 133 kil. 600 de moyenne menèrent la danse.

Puis Chassagne entra en ligne après avoir remonté le lot, nous le voyons talonnant Murphy.

Entre temps, Goux, Boillot, Dubonnet, Joe Boyer se livrent une lutte féroce. Boillot, réalise un véritable tour de force. Ayant un pneu crevé, il arrive au ravitaillement, démonte la roue Rudge



Vernisse, sur moto Ivel's (250 c.m.c.), 1^{er} de sa catégorie, champion de France.

Withworth, la remplace par une autre. Le tout en 17 secondes exactement chronométrées. Voici qui prouve, mieux qu'un long discours, la perfection des célèbres roues démontables.

Au 15^e tour à mi-course, Chassagne est en tête, applaudi à tout rompre par les français. Mais au 16^e tour, alors que le pilote de Ballot semblait dominer le lot, une pierre crevè son réservoir d'essence. La plâie est trop large, la réparation est impossible et Chassagne doit abandonner la première place à Murphy. C'est en vain que dans un retour prodigieux, de Palma revient sur le leader, la France est battue par l'Amérique.

Voici la classement officiel :

1^{er} Murphy, en 4 h. 07 min. 10 sec., sur voiture

Duesenberg, muni de roues Rudge Withworth, de l'amortisseur de chocs Hardford et du compteur Jaeger ;

2^o de Palma, sur Ballot en 4 h. 22 minutes, pneus Pirelli, munie de roues Rudge Withworth de l'Amortisseur de chocs Hardford et du Compteur Jaeger.

3^o Goux sur Ballot, en 4 h. 28 min. 18 sec., pneus Pirelli, roues Rudge Withworth, amortisseurs Hardford et compteur Jaeger.

4^o A. Dubonnet sur Duesenberg, nouvelles roues Rudge Withworth, amortisseurs Hardford et compteur Jaeger, en 4 h. 30 min. 16 sec.

Se classent ensuite : Boillot en 4 h. 35 min. 45 sec., Guyot en 4 h. 43 min. 11 sec., Wagner en 4 h. 48 min. 01 sec., etc. etc.

La France on le voit, si elle perd la victoire, prend les places d'honneur. Une mention spéciale pour Goux et sa « deux litres » Ballot, qui ont fait merveille. Des compliments à l'amateur André Dubonnet qui a gagné ses galons de grand conducteur et à présent, passons aux enseignements de la course. Toutes les voitures ayant terminé l'épreuve, avaient des roues Rudge Withworth. D'autres part, tous les concurrents avaient adopté le compteur Jaeger, qui est, les automobilistes le savent bien, le seul qui compte juste.

Autre constatation, le célèbre autant qu'efficace amortisseur de chocs Hardford, P. Repusseau et Cie, constructeurs licenciés, était sur toutes les voitures.

Enfin, pour finir, publions un fait sans précédent, dans l'histoire des courses automobiles.

Voici en effet, une attestation de Ballot et de Palma, qui se passe de tout commentaire.

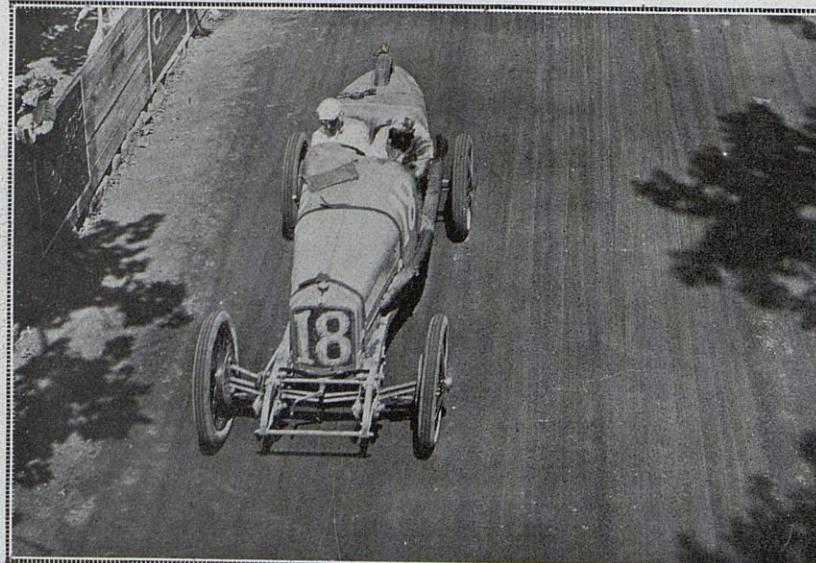
« Je soussigné Ballot, certifie conforme à la réalité, la déclaration de de Palma, pilotant la voiture n° 1 arrivée seconde.

De Palma, n'a pas changé un seul de ses pneus Pirelli durant toute la course ! — BALLOT. »

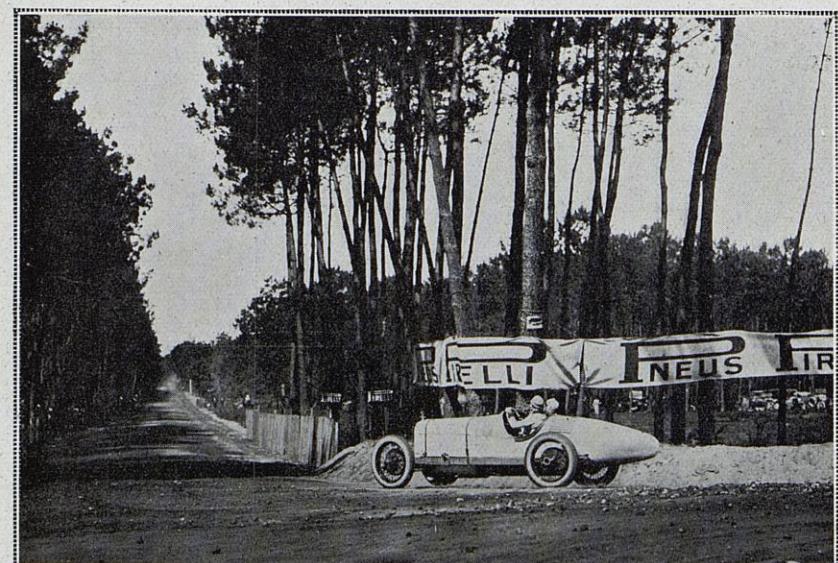
Une épreuve aussi importante que celle du Grand Prix de l'A. C. F., donne toujours des enseignements précieux.

En outre, des pneus à tringle bien établis ont prouvé à tous, que grâce à eux, on n'avait plus à craindre la sortie du pneu de la roue.

Mille petits détails, fruits de l'expérience, ont été notés par nous, ainsi que la merveilleuse performance de la « 2 litres Ballot » pilotée par Goux. Nous en reparlerons. Daniel COUSIN.



Goux, sur voiture Ballot, munie de pneus Pirelli, de roues Rudge-Withworth, de l'amortisseur de chocs Hardford et du compteur Jaeger.



A. Dubonnet, sur voiture américaine, munie de roues Rudge-Withworth, de l'amortisseur de chocs Hardford et du compteur Jaeger.

UN COUREUR BELGE A GAGNÉ LE 15^e TOUR DE FRANCE

Le Tour de France, cette belle épreuve cycliste qui se déroule tous les ans autour de notre beau pays, se courut pour la 15^e fois et comportait 5.484 kilomètres à couvrir en quinze étapes, alternant avec un jour de repos.

La durée de la course était d'un mois, les concurrents partis le 26 juin de Paris sont arrivés dimanche dernier, à Paris, 24 juillet, acclamés par une foule nombreuse. Ils passèrent par le Havre, Cherbourg, Brest, Les Sables d'Olonne, Bayonne, Luchon, Perpignan, Toulon, Nice, Grenoble, Genève, Strasbourg, Metz, Dunkerque et Paris, but final au vélodrome du Parc des Princes.

Ils escaladèrent les plus hauts cols de la chaîne des Pyrénées, Aubisque, le Tourmalet, Aspin, Peyresourde, roulèrent au travers de la plaine torride de la Crau, gravirent ensuite les plus hautes pentes des Alpes, franchissant le Galibier à 2.600 mètres d'altitude. Les autres étapes se disputèrent en plaine sur des parcours plus ou moins accidentés. Partis à 140 de Paris, ils sont revenus 38, les autres ont été victimes de la fatigue, des défaillances ou d'accidents de machine, c'est dire que l'épreuve est très dure.

La bicyclette avec laquelle chaque coureur a bouclé le Tour, est la même, elle fut poinçonnée au départ à ses pièces vitales.

Les Belges qui sont décidément de grands champions routiers, parce qu'ils ont des aptitudes phy-



Au cours de l'étape la plus pénible, Nice-Grenoble, dans les lacets du Galibier.

siques en rapport avec le colossal effort demandé, ont gagné à nouveau la grande randonnée.

Le vainqueur Scieur, a couvert les 5.484 kilom. dans le temps total de 221 h. 50m. 26 s., son compatriote Heusghem a pris la seconde place. Barthélémy, le premier des Français, était troisième et le belge



Mottiat et Scieur vont passer au sommet du Galibier.



Léon Scieur, gagnant du Tour de France.

Leenaers gagnait la catégorie des « 2^e classe » en 226 h. 43 m. 49 s.

Voici le classement général :

1. Scieur, 221 h. 50 m. 26 s.
2. Heusghem, 222 h. 9 m. 2 s.
3. Barthélémy, 223 h. 5 m. 26 s.
4. Lucotti, 5. Tiberghien, 6. Leenaers, 7. Despontin, 8. Leroy, 9. Lambot, 10. Geethals, 11. Mottiat, 12. Dhers, 13. Ferrara, 14. Amenc, 15. Muller, 16. Sellier, 17. Collé, 18. Sala, 19. Cocherelli, 20. Meyer, 21. Javaux, 22. Hudsyn, 23. Normand, 24. Dorfeuille, 25. Raboission, etc.

Pour les *seconde classe* :

1. Leenaers, 226 h. 43 m. 49 s. ; 2. Despontin, 226 h. 52 m. 20 s. ; 3. Leroy, 229 h. 56 m. 53 s. ; 4. Dhers, 5. Ferrara, 6. Amenc, 7. Muller, 8. Sellier, 9. Collé, 10. Sala, 11. Cocherelli, 12. Meyer, 13. Javaux, 14. Hudsyn, 15. Normand, 16. Dorfeuille, 17. Raboission, 18. Deloffre, 19. E. Paul, 20. Roy, 21. Parel, 22. Coppens, 23. Kienlen, 24. Pothier, 25. Roquebert, etc.

La moyenne de Scieur, pour les 5.484 kilomètres du parcours est de 24 kil. 720 mètres.

Disons pour terminer que le Tour de France depuis sa reprise en 1919 est revenu cette année-là au belge Lambot, en 1920 au belge Thys et en 1921 au belge Scieur. L'an prochain, nos coureurs seront-ils plus heureux?



A Varsovie, devant l'Eglise de garnison de la Place Saski, les troupes attendent l'arrivée des autorités.

LE 14 JUILLET EN POLOGNE

Les Polonais savent se souvenir.

Ils avaient, en 1919, dans la joie immense de la Patrie retrouvée, magnifiquement fêté notre 14 juillet.

Les heures sombres de 1920, alors que les hordes moscovites se ruaien sur Varsovie, les avaient empêchés de donner tout son éclat à la Fête de la Grande Alliée soutenant alors, presque seule, la cause de la Pologne à peine renaisante et à nouveau meurtrie.

Le 14 juillet 1921 aura été l'occasion d'une belle manifestation de reconnaissance profonde et de sympathie ardente. Par ordre du Ministre de la Guerre, le 13 au soir, des re-

traites militaires eurent lieu dans toutes les garnisons ; le 14 juillet, jour férié, fut célébré dans la matinée par des messes solennelles et des prières d'armes. Dans l'après-midi, des conférences furent faites aux soldats pour leur montrer les luttes, qu'au cours des siècles, la France a poursuivies pour la liberté des peuples et pour leur exposer les bienfaits de l'Amitié qui, dans tous les temps, a uni la France et la Pologne.

En même temps on évoquait devant les soldats polonais, les grands souvenirs du 15 juillet 1410, jour mémorable où, à Grünwald, en écrasant les Chevaliers de l'Ordre teutonique, les armées unies de la Pologne et de la Lituanie, arrêtaient pour des siècles la poussée des Germains vers l'Est.

La municipalité de la Capitale, dont les affirmations de

sympathie française sont si vives, si répétées, avait organisé dans le parc Lazienki, si coquet, si charmant, si plein des souvenirs de Stanislas Auguste et de Bacciarelli, une soirée de gala où les douces chansons de France alternent avec les fameuses danses polonaises : la mazour et l'oberek si pleines à la fois de grâce et de mouvement et qui sont bien l'expression la plus saisissante du tempérament polonais.

Les rues pavées aux couleurs des deux Nations, l'enthousiasme populaire, l'inauguration en présence du chef de l'Etat du bateau à vapeur *Pologne*, le bal du Cercle militaire français, la réception organisée dans leurs jardins de Foksal par le Comte et la Comtesse Zamoiski acheveront de donner à la journée son caractère, chaleureux et profond d'amitié franco-polonaise.



Le Vice-Ministre de la Guerre remet des décosations polonaises à des officiers français.



A l'issue de la messe solennelle. — Le Maréchal Pilsudski (+) et M. de Panafieu, Ministre de France. (x)

LE MONDE FINANCIER ILLUSTRÉ

La taxe sur le chiffre d'affaires

Au cours de la récente discussion relative à la taxe sur le chiffre d'affaires, un ancien ministre disait à la tribune : « Nous devons aborder la discussion de la loi en songeant non pas tant au point de vue fiscal qu'au point de vue social. » Cet amour de la sociologie qui pousser le Parlement à introduire dans nos lois de finances des dispositions de toutes natures n'est pas fait pour rendre clairs les textes. En matière fiscale, si le législateur ne veut pas s'égarer, il doit s'en tenir à des principes simples et nets. En créant un impôt, il importe surtout qu'il en envisage le rendement ; or, il semble que les débats concernant la taxe sur le chiffre d'affaires n'ont pas toujours été inspirés par les seules considérations d'ordre fiscal ; les amendements se sont succédé, chacun tenant de battre en brèche un impôt qui n'a pas encore eu le temps d'entrer dans les mœurs et dont le principe est pourtant excellent.

Au mois d'avril 1920, on cherchait des ressources pour équilibrer le formidable budget français. Consultées, les Chambres de Commerce préconisèrent l'établissement d'une taxe sur le chiffre d'affaires, et les articles 59 à 72 de la loi du 25 juin 1920 créaient un impôt « sur le chiffre des affaires faites en France par les personnes qui habituellement ou occasionnellement achètent pour revendre ou accomplissent des actes relevant des professions assujetties à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux créé par la loi du 31 juillet 1917 ». Dès le principe, un certain nombre d'exceptions étaient prévues ; on ne pouvait songer à imposer les ventes de pain dont le prix avait été relevé par suite de la hausse des blés ; il était également impossible de taxer à nouveau les affaires donnant déjà lieu à la perception d'un impôt spécial. Ces exceptions admises, le principe essentiel de l'impôt sur le chiffre d'affaires c'est que tout acheteur est tenu de payer la taxe au moment où il fait une affaire, aucun consommateur ne devant en être exonéré.

La taxe sur le chiffre d'affaires est donc un impôt indirect ou de consommation : elle possède les mérites de cette nature d'impôts en ce sens qu'elle n'est payée que par ceux qui effectuent un achat définitif. Le montant de l'impôt, ou plus exactement des taxes successives perçues à l'occasion de chaque cession d'un même produit, s'incorpore dans le prix de revente de la marchandise et est payé par son acquéreur dernier, par celui qui la consomme ou l'emploie. Cette taxe est proportionnelle aux dépenses de chacun.

Comme il est difficile d'admettre que des objets de première nécessité soient taxés aussi lourdement que des articles de luxe, le législateur a établi une échelle de tarifs. Le taux général de l'impôt a été fixé à 1.10 % pour l'ensemble des opérations commerciales, à 3 % pour les affaires afférentes au logement et à la consommation sur place de boissons et denrées alimentaires quelconques effectuées dans des établissements de seconde catégorie, à 10 % pour les dépenses afférentes au logement et à la consommation sur place de boissons et denrées alimentaires effectuées dans les établissements classés comme étant de première catégorie. Enfin, les ventes au détail ou à la consommation de marchandises, denrées, fournitures ou objets quelconques classés comme étant de luxe, sont soumises au droit de 10 %.

De cet impôt, le ministre des finances attendait des ressources extrêmement importantes. Lors du vote de la loi, on escomptait que la taxe de 1.10 % fournirait quatre milliards au Trésor et que les taxes de 3 et 10 % donneraient un milliard. La taxe n'a pas rendu ce que l'on espérait et, mensuellement, on a eu la déception de constater un fléchissement dans les produits de l'impôt. En septembre 1920, son rendement avait été de 293 millions, il tombait à 203 au mois de décembre, et n'atteignait pas 150 millions au mois de mars 1921. Depuis lors, le produit de l'impôt s'est pour ainsi dire stabilisé aux environs de ce chiffre. Le déboire est

sérieux puisque la perception de 150 millions par mois représente à peine plus de 36 % des recettes escomptées.

A quelles causes attribuer ces mécomptes ? Elles sont diverses. Tout d'abord, il convient de faire entrer en ligne de compte la crise économique que subit le négoce depuis le mois d'octobre 1920. D'enquêtes effectuées, il résulte

aient influé sur le rendement de la taxe, cela est certain, mais ces deux causes ne suffisent pas à expliquer les déboires que cet impôt a occasionnés.

Le taxe est basée sur la déclaration du contribuable, or l'on sait ce que vaut ce mode d'assiette des impôts, il ouvre la porte à toutes les dissimulations. Des établissements importants ayant une comptabilité organisée ne cherchent pas à détourner quelques centaines de francs d'impôt ; ils versent régulièrement au fisc les sommes pour lesquelles leurs caissiers ont servi de collectionneurs. En revanche, les légions de petits patentes, qui exercent en France le commerce ou pratiquent la petite industrie, seraient-ils scrupuleusement corrects, ne peuvent souvent s'acquitter de leur dette, car ils n'ont pas de comptabilité. Ceux qui cherchent à frauder le Trésor y ont un intérêt majeur. En dérobant aux regards du fisc une partie de leurs affaires commerciales, ils évitent à la fois la taxe de 1.10 %, une part de l'impôt cédulaire, et une part de l'impôt général sur le revenu. Les trois impôts se tiennent : en échappant à la taxe sur le chiffre d'affaires, ils échappent aux deux autres, pour peu qu'ils aient l'idée de mettre en harmonie leurs déclarations.

La vérification de leur simulacre de comptabilité est presque impossible à effectuer car la perception de l'impôt est montée de manière trop primitive. Aux termes du décret du 24 juillet 1920, celle-ci est ainsi organisée, dans ses grandes lignes tout au moins :

Les receveurs des contributions indirectes, au vu des déclarations effectuées par les contribuables, perçoivent l'impôt sur tous les négociants exerçant une profession les rendant rendables de droits ou taxes perçus par l'administration des contributions indirectes. En outre, dans les communes dont le chiffre de la population est inférieure à 5 000 habitants, ils perçoivent l'impôt sur tous les contribuables, à l'exclusion des sociétés par actions.

Chez le receveur des douanes s'acquittent les transitaires ou commissionnaires en douane.

Enfin le receveur de l'enregistrement perçoit les sommes dues par toutes les personnes autres que celles dont il a été déjà question.

Cette organisation du recouvrement de la taxe sur le chiffre d'affaires présente des inconvénients. Elle occasionne pour les contribuables des déplacements mensuels. Certains perdent plusieurs heures pour s'acquitter ; aussi dans les petites villes entend-on formuler des réclamations nombreuses.

Les intérêts du Trésor ne sont pas sauvegardés de semblable manière par les agents des contributions indirectes et ceux de l'enregistrement ; les premiers sont accoutumés au contrôle sur place, les seconds sont habitués au contrôle sur pièces. Leurs méthodes d'investigation ne sont point les mêmes. Les receveurs de l'enregistrement attendent dans leur bureau la venue du contribuable, les receveurs des contributions indirectes se déplacent, à jour presque fixe, pour se rendre dans les communes où ils ont des taxes sur le chiffre d'affaires à récupérer ; cette façon de procéder n'est pas sans inconvénients dans les pays producteurs de vin et d'alcool. En effet, on connaît avance la date de leurs déplacements et tandis qu'ils sont sur un point quelconque de leur territoire, les détenteurs de vins ou d'eau-de-vie ont toutes facilités pour effectuer des transports clandestins réalisant ainsi une économie d'autant plus appréciable que les droits actuels de circulation et de consommation sont élevés.

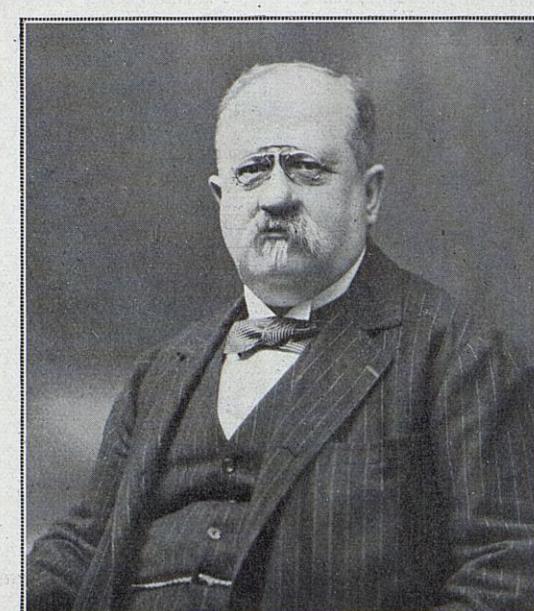
Les moyens de contrôle dont dispose le Trésor sont assez primitifs ; le contrôleur des contributions directes a bien le droit d'examiner la comptabilité de tous les contribuables déjà soumis au contrôle des receveurs de l'enregistrement, des contributions indirectes et des agents des douanes, mais chacun sait que ses occupations actuelles ne lui laissent guère le loisir d'étudier des comptabilités si sommaires parfois qu'il est difficile de s'y retrouver.



M. Bokanowski, député de la Seine, rapporteur du projet de loi modifiant la taxe sur le chiffre d'affaires.

que depuis cette époque les affaires ont subi un fléchissement variant de 50 à 75 %, suivant les branches de commerce ou d'industrie.

Les prix des marchandises ont baissé dans de notables proportions. Les cotonniers, qui valaient au Havre 805 francs en avril 1920, n'étaient plus



M. Adrien Artaud, député des Bouches-du-Rhône, l'un des promoteurs de la taxe sur le chiffre d'affaires.

cotés que 220 en mars 1921 ; le lin est tombé de 2.600 à 450 francs, l'huile d'olive de 1.200 à 520 francs, le vin de 118 à 50 francs. Le rendement de la taxe de 1.10 % a subi le contre coup de cette baisse.

Que la crise économique et la baisse des prix

Aussi pour parer à ces premières difficultés que l'on soupçonnait dès le principe, le décret du 24 juillet 1920 a-t-il, par son article 19, organisé un système de forfait, analogue à l'ancien abonnement en matière de contributions indirectes. Les redevables dont le chiffre d'affaires mensuel n'a pas excédé pendant l'année précédente 4.000 francs, s'il s'agit de redevables dont le commerce principal est de vendre des marchandises, denrées, fournitures ou objets à emporter ou à consommer sur place et de fournir le logement ou 1.000 francs s'il s'agit d'autres redevables, peuvent se libérer moyennant le versement d'un forfait annuel déterminé d'après leur chiffre d'affaires de l'année précédente.

Les mécomptes budgétaires provenant de la taxe sur le chiffre d'affaires et les difficultés pratiques de l'application de la loi ont amené la Commission des finances de la Chambre à élaborer un projet de réformes concernant l'impôt sur le chiffre d'affaires ; elle a estimé que la durée de son existence était déjà suffisante pour qu'il fût possible de se rendre compte de ses défauts. Les diverses modifications proposées aux textes actuels par le rapporteur du projet, M. Bokanowski, visent les personnes imposables, la nature des affaires à taxer, le montant de l'impôt, les obligations des contribuables et le droit de contrôle de l'Administration. Les détails de ce projet ne sauraient être analysés ici non plus que les discussions auxquelles il a donné lieu à la Chambre. Toutefois, quelques points doivent retenir l'attention.

Jusqu'à ce jour, les Sociétés coopératives de consommation sont exemptes de l'impôt. Etant donné le nombre de sociétés de ce genre et l'importance toujours croissante de leur chiffre d'affaires, cette immunité cause au Trésor un préjudice sérieux. Au cours des débats, deux partis se sont formés, l'un tenant pour l'exemp-

tion des coopératives, l'autre pour l'adoption du texte de la Commission qui supprimait cette immunité. Ce dernier l'a finalement emporté ; malgré tous les priviléges que la législation fiscale a instaurés depuis l'année 1914, on comprenait mal cette exemption ; un impôt de consommation doit atteindre tous les contribuables et il faut espérer que le Sénat ratifiera la décision de la Chambre.

Sur le mode de paiement de la taxe, la lutte a été vive. La Commission demandait le maintien de l'obligation du paiement mensuel, divers parlementaires réclamaient pour le contribuable le droit de se libérer par trimestre. Si cette disposition avait été adoptée, le Trésor eût subi un préjudice sérieux ; durant deux mois, chaque trimestre, il se serait vu privé des ressources qu'il peut attendre des rentrées de l'impôt. A l'heure actuelle, il n'est pas possible de soustraire à la trésorerie 150 millions par mois. La Commission des finances a cependant admis que l'on pouvait étendre le régime du paiement forfaitaire à un plus grand nombre de contribuables que ceux présentement admis à se libérer par ce moyen. Sur le taux du forfait, l'accord a été difficile : chacun proposait un chiffre de base, on a même parlé d'appliquer le régime forfaitaire à des commerçants effectuant un chiffre d'affaires de 120.000 francs par an. Ce chiffre a été repoussé par la Commission ; à dire vrai, il ne semblait point si élevé qu'il ne dût être adopté.

Ce nouveau mode de paiement est avantageux pour le Trésor, car dès le principe il lui permet de connaître en partie le montant des encaissements qu'il peut effectuer sur les milliers de petits commerçants établis dans les villes et les campagnes françaises et, du même coup, ces derniers se trouvaient libérés de l'obligation de la déclaration mensuelle. La fraude ne serait pas favorisée par le régime forfaitaire et, en cas de suspension de paiements d'un commerçant, le privilège du Trésor s'exerçant, la rentrée

d'impôt serait assurée d'une manière efficace. Lors de la discussion du nouveau texte, le Sénat reprendra sans doute cette intéressante question.

Quant au taux de l'impôt, il a été fortement discuté lui aussi. Le Ministre des finances avait un moment pensé l'élever à 2 % ; la Commission des finances n'a pas suivi ses suggestions. Avec raison, semble-t-il, car il faut qu'un impôt soit complètement entré dans les mœurs pour qu'on puisse songer à en aggraver le taux ; ce n'est pas ici le cas. La Commission a proposé le maintien des trois tarifs de 1.10, de 3 et de 10 % ; des suggestions émanant de l'initiative parlementaire ont proposé l'abaissement du taux de 10 % qui est jugé trop élevé, d'autres ont demandé la suppression de la taxe de 10 % sur les dépenses faites dans les hôtels, enfin quelques-uns étonnés de ce que la taxe de luxe frappant les vins fins ait été portée en 1920 à 15 % au lieu de 10 % ont sollicité son abaissement. Ces proportions relatives au tarif de la taxe revêtent un caractère électoral plutôt que « social ou fiscal » et c'est à bon droit qu'elles ont été rejetées.

Dans les temps où nous vivons, il importe en effet de ne pas énerver notre législation fiscale, nous n'avons point de ressources si abondantes que nous ayons le droit de négliger celles qui existent. Les modifications profondes apportées aux textes, les changements continuels de législation ne sont pas excellentes mesures. Il faut laisser au temps le soin de faire son œuvre et, s'il importe de retoucher des lois fiscales promptement votées sous l'empire des circonstances, il n'est pas bon de les remanier de fond en comble. La taxe sur le chiffre d'affaires n'a encore qu'une année d'existence ; elle a donné lieu à de justes critiques ; que le législateur l'améliore et en facilite la perception, rien de mieux, mais qu'il n'étrangle pas le nouveau né sous prétexte qu'il a de petits défauts de constitution.

A l'Etranger

LETTRE DE LONDRES

LA NOUVELLE RÉDUCTION DU TAUX D'ESCOMPTE OFFICIEL

Londres, le 29 juillet 1921.

On pensait dans certains milieux financiers que la faiblesse de la livre sterling sur le marché de New-York empêcherait les gouverneurs de la Banque d'Angleterre de réduire une fois de plus le taux d'escopage officiel.

La mauvaise posture de la livre sterling à New-York, dont le cours est tombé cette semaine au-dessous de 3 dollars 60 cents, est dû d'abord aux importants débours couvrant des expéditions de grains, et de matières premières et ensuite aux achats de devises étrangères effectués par l'Allemagne pour le règlement des réparations.

Il faut aussi compter sur la baisse habituelle de la livre à cette époque de l'année, baisse qui est d'autant plus sensible aujourd'hui que les approvisionnements de l'Angleterre en matières premières doivent être entièrement complétés avant que ce pays puisse recommencer à exporter d'une façon satisfaisante. Or ce sont les Etats-Unis qui sont les principaux fournisseurs de l'Angleterre.

Cependant, à la nouvelle de la décision prise par la Banque de Réserve Fédérale de New-York de ramener son taux d'escopage à 5 1/2 %, la Banque d'Angleterre adopta immédiatement la même mesure en réduisant le taux officiel de 6 à 5 1/2 %.

Le marché monétaire s'attendait assez à cette baisse, puisque la faiblesse inaccoutumée des taux pratiqués depuis quinze jours environ laissait espérer cette réduction. Naturellement la baisse des cours sur ce marché est due en grande partie à la politique inflationniste du gouvernement ; du reste, il semblait assez anormal que les commerçants soient obligés pour se procurer de l'argent de payer un taux plus élevé que celui de la Banque. On espère que la légère réduction accordée par les banquiers encouragera le véritable commerce et ne favorisera pas la spéculation.

Les établissements de crédit ont ramené l'intérêt payable sur les comptes de dépôts de 4 à 3 1/2 % ; mais il est difficile de justifier cette mesure. En effet, en temps ordinaire les banques offraient 1/2 % de moins que le taux officiel, avec un maximum de 4 %.

Le marché des valeurs a été assez inactif la semaine dernière, seule la réduction du taux

d'escopage de la Banque avait ranié légèrement les divers compartiments.

Les valeurs de placement sont assez fermes, mais les affaires restent rares. Il faut remarquer cependant que les demandes en Fonds d'Etat à court terme sont nombreuses depuis la baisse du taux de la Banque d'Angleterre, vraisemblablement en vue de convertir ces valeurs en bons du Trésor à 5 1/2 %.

LES RÉSULTATS SEMESTRIELS DES GRANDES BANQUES

En examinant les chiffres publiés par les Joint stock-banks et se rapportant à leur situation au 30 juin, ainsi que leur position hebdomadaire pendant le mois écoulé, on voit que la situation bancaire en général est très forte. On constate en outre que les établissements de crédit ont pu malgré la crise commerciale et industrielle, maintenir leur position de telle sorte qu'ils peuvent dès aujourd'hui répondre à toutes les demandes qui suivront la reprise éventuelle des affaires.

On trouvera dans le tableau ci-dessous ces chiffres au 30 juin dernier comparés avec ceux publiés le 31 décembre et le 30 juin 1920 :

	En millions de livres sterling		
	30 juin 1920	31 déc. 1920	30 juin 1921
Capital versé.....	56.6	58.3	59.2
Réserves	44.8	47.0	46.9
Acceptations.....	74.8	79.4	47.4
Dépôts	1585.1	1633.6	1620.1
Total	1761.3	1818.3	1773.6
Numéraire.....	274.4	274.2	253.6
Argent à vue	77.4	80.2	79.9
Placements	330.0	306.7	303.2
Portefeuille	189.6	281.8	331.9
Prêts et avances.....	799.7	767.6	735.7
Locaux et réserves pour acceptations.....	90.2	98.8	69.3

On voit que les dépôts ont un peu fléchi si on les compare au chiffre de la fin de l'année dernière, mais ils sont supérieurs de 35 millions de livres à la période correspondante de 1920. En étudiant les moyennes du mois de juin on remarque que les dépôts les plus faibles ont été enregistrés au mois d'avril, et que depuis cette époque, l'augmentation a été constante, la plus forte étant celle du mois de juin.

Il est possible que cet accroissement soit dû, d'une part à la politique inflationniste du gouvernement, et d'autre part à une reprise naissante des affaires.

LA SITUATION DU MARCHÉ DU CAOUTCHOUC

Quelques critiques ont prédit dernièrement la ruine irréparable des plantations de caoutchouc et ont conseillé aux actionnaires de cette industrie de se débarrasser aussitôt de leurs titres et de sauver ainsi le plus d'argent possible du naufrage. D'autres, plus récemment encore, en s'appuyant sur certaines statistiques peu importantes, ont déclaré que le mauvais moment était passé.

Il semble que ces deux opinions soient poussées à l'extrême. La situation véritable de cette industrie est très bien expliquée dans la circulaire publiée la semaine dernière par l'Association des Planteurs de caoutchouc.

Les marchandises en stock sont encore de 100 % supérieures aux besoins.

Les demandes sont presque nulles ; malgré le plan de restriction adopté par l'Association, la production, l'année prochaine, dépassera probablement la consommation de 60 % environ. Voilà brièvement exposée, quelle est la situation actuelle de cette industrie.

L'Association des Planteurs se propose du reste de l'améliorer d'abord en créant une corporation qui régularisera la production, contrôlera les marchés et les prix de vente, et ensuite en encourageant l'emploi du caoutchouc.

Japon

L'ETAT DU COMMERCE ET DES FINANCES

D'après les dernières nouvelles reçues de Tokio le marché monétaire est redevenu calme après que les règlements semestriels furent terminés et que l'argent emprunté à cet effet à la Banque Impériale fut remboursé. Les taux de l'argent à vue ont fléchi par suite du remboursement de 20.000.000 de yens de Bons du Trésor venus à échéance le 15 juillet.

Les cours du riz se sont raffermis brusquement à 30 yens à cause de la diminution des stocks due aux achats effectués par le gouvernement.

Les fils de coton se tiennent à des prix très élevés, malgré la faiblesse des exportations, les demandes provenant des tissages étant très importantes, et les stocks assez faibles.

Le marché de la soie est assez inactif, les offres émanant de l'Amérique sont en effet arrêtées par les cours pratiqués pour les nouveaux fils.

On estime que les importations ont atteint 148 millions de yens pendant le mois de juin, et les exportations 107 millions. La circulation fiduciaire

de la Banque du Japon s'élève à 1.053.000.000 de yens, et les avances et le portefeuille se chiffrent par 66 millions.

Hollande

LA FOIRE INTERNATIONALE D'UTRECHT

La Hollande est un pays libre-échangiste, aussi le projet du Ministre des Finances d'élever les droits d'importation de 40 % est fortement attaqué. Cette taxe « fiscale » est actuellement fixée à 5 %. A première vue l'augmentation de 5 à 7 % n'est pas très importante, mais elle ouvre la porte à de nouvelles élévations de tarif ; en outre il est probable que la baisse des prix, qui tend à assainir l'état des affaires, sera arrêtée si cette loi est adoptée.

L'impression générale est que des mesures énergiques devraient être prises pour réduire les dépenses de l'Etat et spécialement celles se rapportant au budget de la guerre.

On a décidé d'admettre toutes les nations à la cinquième foire des Industries qui va se tenir à Utrecht du 6 au 16 septembre. Ce concours est conforme à l'esprit libre-échangiste qui prévaut dans ce pays. Le président de l'Association des Industries de la Hollande a fait à ce sujet la déclaration suivante :

« Une foire nationale annuelle était excellente et nécessaire il y a quelques années. Mais depuis les

circonstances ont changé et se serait faire preuve d'un esprit bien étroit si on refusait encore aux étrangers l'entrée à la prochaine foire. Leur participation, en effet, ne peut qu'encourager la concurrence, et ce stimulant est nécessaire pour maintenir les fabrications hollandaises au niveau des produits étrangers ».

Des constructions énormes ont été érigées, et la position de la ville d'Utrecht au milieu de la Hollande fait que cette ville est très bien choisie comme emplacement permanent de ces foires.

Bien que les recettes des chemins de fer hollandais aient augmenté de plus de 30 % (204 millions de florins en 1920 contre 156 en 1919), on enregistre une perte de 2.400.000 florins en 1920. En conséquence aucun dividende ne sera distribué. En 1919 on avait payé un dividende de 3 %. A l'avenir, après que la loi nécessaire sera votée, le gouvernement prendra une part prépondérante dans l'administration des chemins de fer, et garantira un dividende de 5 %.

Norvège

LE MOUVEMENT COMMERCIAL

La plus grande difficulté que rencontre l'industrie norvégienne actuellement est la concurrence que lui font les pays à change déprécié. Cette industrie, en effet, n'est pas seulement en concurrence avec les pays étrangers sur les marchés extérieurs, mais aussi sur le marché national, et même pour des produits qui sont des spécialités de la Norvège.

Les dirigeants de ces industries ont demandé que le gouvernement protège leur fabrication ; mais il semble peu probable qu'ils obtiennent satisfaction. Par conséquent plusieurs usines seront obligées de s'arrêter jusqu'à ce qu'une amélioration du change leur permette de reprendre leurs affaires.

La grève des marins est terminée, à la suite de l'arrangement intervenu avec les patrons. Les salaires payés en 1920 seront réduits de 17 %, une diminution de 12 % devant être effectuée immédiatement et une deuxième de 5 % à compter du 1^{er} décembre prochain.

Le commerce général est assez ralenti. On espère toutefois que les affaires reprendront après la période des vacances ; la grève charbonnière anglaise a eu une influence considérable dans ce pays.

Les fénaisons ont lieu dans tout le pays. Les brusques changements de température, quelquefois très chaude et parfois très froide, ont compromis les récoltes qui s'annonçaient très belles au commencement de l'été. Du reste, si des pluies abondantes ne viennent pas bientôt rafraîchir le sol, il est probable que les céréales et les pommes de terre souffriront beaucoup de la sécheresse.

Le total des billets en circulation à la fin du premier semestre était de 418.4 millions de couronnes, normalement ce chiffre aurait dû être de 460 millions.

Ce fléchissement a permis au conseil de la Banque Nationale de réduire le taux d'escompte officiel de 7 à 6 1/2 %. Les Banques privées ont naturellement adopté les mêmes mesures.

La Paix économique sortira-t-elle des délibérations de Washington ?

« Demain s'ouvrira la Conférence de Washington due à la noble initiative du Président Harding et très conforme à l'idéal du peuple américain. Elle tendra à redresser certaines choses que la victoire n'a malheureusement pas pu redresser complètement, aussi la France acceptera-t-elle avec joie d'y participer. »

C'est en ces termes sobres et précis, que le Président du Conseil relevait au Sénat les critiques formulées par M. Victor Bérard contre une participation de la France à la Conférence que le Premier magistrat des Etats-Unis réunit en novembre, en vue d'une réduction des armements.

M. Aristide Briand ne manquait pas d'ajouter :

« Nous ne renonçons à aucune garantie de sécurité (très bien !). Quand on nous a apporté le traité de Versailles, on nous a dit : « Nous ne vous apportons pas des frontières naturelles. » Mais qu'est-ce que des frontières naturelles à côté de la garantie offerte par l'Angleterre et les Etats-Unis ? Or qui vous dit que les conversations de Washington ne permettront pas certains redressements nécessaires à la sécurité des peuples ? »

La plus vive approbation accueillait ces paroles sur tous les bancs de la haute assemblée, car chacun sentait bien qu'un grand pas venait d'être fait et que le nouveau Président républicain des Etats-Unis en renonçant ainsi d'un seul coup au « hands away from Europe » — ne nous occupons plus des affaires européennes — faisait preuve d'un haut esprit américain, bien plus, abordait avec hardiesse ce que nos ennemis ont appelé la « Réalpolitik », la politique des réalités.

Si le problème du Pacifique intéresse au plus haut degré nos anciens associés et si la participation de la France s'imposait en raison de notre présence en Indo-Chine, d'autres soucis, qui ne sont pas seulement du Pacifique, assiègent à juste titre et par une corrélation étroite le peuple américain. L'alliance anglo-japonaise vient à échéance en 1923 et il n'est pas indifférent aux Etats-Unis de connaître par des conversations communes quel sera au regard de ces conventions l'état d'esprit de la France.

Si l'on nous propose de l'autre côté de l'Atlantique de participer à une réduction des armements, est-on disposé à remettre sur le tapis, les accords anglo-français et franco-américains du 28 juin 1919 qui, au traité de Versailles, nous faisaient renoncer aux frontières naturelles dont parle le Président du Conseil ? Sinon, reprenant toute notre liberté politique et militaire, sera-t'il l'occasion offerte de prendre position définitivement et pour la sécurité du monde sur la rive gauche du Rhin ?

Ce sont là les problèmes qui agitent à l'heure actuelle, tous les esprits et qui font des deux côtés de l'océan réagir dans des sens divergents certains hommes politiques récalcitrants.

Nous avons également d'autres préoccupations et nous souhaitons que le gouvernement les partage et les fasse siennes.

En février 1919 — M. Baruch, dans son livre, nous le prouve et M. Tardieu, dans le sien, le confirmerait, s'il était besoin, sans en reconnaître les conséquences d'ailleurs — nous avons non seulement compromis la paix militaire, mais aussi et surtout la paix économique.

En refusant d'entrer dans les vues de la délégation américaine, en repoussant l'indemnité forfaitaire de 125 milliards de francs or pour lesquels les Etats-Unis semblaient disposés à accorder leur garantie, les négociateurs du traité de Versailles ont du même coup renoncé à régler, autour du tapis vert, le grave problème des dettes interalliées.

Aussi bien lorsque M. Lloyd George offrit, par la suite, à Washington, d'annuler toutes créances de guerre que le Royaume Uni possédait sur les Alliés, à conditions de bénéficier du même traitement de la part du gouvernement américain, trouva-t-il visage de bois et portes closes.

M. Mac Kenna, ancien Chancelier de l'Echiquier, vient par un discours retentissant relatif aux accords de Londres, de soulever à nouveau le délicat problème.

Il a passé en revue, avec la clarté qui lui est coutumière, dit le *Times*, « les grands traits économiques des balances internationales et a soumis à un examen rigoureux le problème des réparations allemandes en fonction du commerce anglais. Pendant la guerre, comme l'a rappelé M. Mac Kenna, nous n'avons pas seulement vendu une grande partie de nos valeurs mobilières, mais nous avons contracté envers un gouvernement étranger quelque 1.000 millions de livres sterling de dettes (46 milliards de francs) et par cela même modifié notre position créditrice qui avant la guerre était souveraine... Mais puisque la position créditrice qu'avaient les pays industriels de l'Europe a été modifiée par la guerre, il est évident que les sommes énormes que les nations se doivent actuellement entre elles ne pourront être liquidées sans *d'importants contre-coups sur les industries de ces pays*. »

Et de fait, si les Allemands aux accords de Londres ont été condamnés à payer annuellement aux vainqueurs une indemnité fixe de 2 milliards de marks or ou 100 millions de livres sterling, c'est une somme égale que les Alliés doivent verser dans les caisses du trésor américain en raison d'un capital de 8 milliards de dollars ou 100 milliards de francs prêtés par ce dernier à l'Angleterre, la France, la Belgique, l'Italie.

Ce lourd tribut perpétuel (on n'en a pas prévu l'amortissement) s'ajoute aux sommes que tous ceux qui ont participé à nos côtés à la guerre du droit doivent à l'Angleterre et à nous-mêmes, aux dettes que la France de son côté a contractées vis-à-vis de la Grande Bretagne.

Il fallait, pour remporter la victoire, être largement approvisionné en acier, en fret, en céréales, en matières premières, en produits manufacturés.

Il fallait non seulement fournir un immense capital humain pour repousser et réduire les barbares, mais aussi un capital agricole et industriel que l'Europe seule était impuissante à produire.

Nous devons une éternelle reconnaissance aux Etats-Unis, qui sacrifient 50 mille braves, de nous avoir abondamment fourni en matériel de guerre, d'avoir, pour une large part, nourri et transporté les armées Alliées.

Si l'habile politique de M. Aristide Briand nous a permis de fixer définitivement la dette allemande et obligé nos ennemis à s'acquitter, en ce qui nous concerne, des 5/8 de cette dette en nature, le problème économique mondial est loin d'être résolu.

Nous éviterons sans doute les principaux contre-coups, dont parle si judicieusement M. Mac-Kenna, et en particulier les conséquences qui résulteraient de transmissions trop lourdes d'or et de devises étrangères. On a rappelé ici que nous courrions les risques qui furent fataux à la Prusse en 1871, et ce en raison de l'imprévoyance des auteurs du traité de Versailles.

Malheureusement le « tribut européen » est encore intact : les circonstances sont favorables pour aborder ce délicat et angoissant problème à Washington. M. Hugues vient de faire connaître de la façon la plus amicale mais aussi la plus ferme au Japon que son gouvernement n'entendait pas limiter par avance le programme de la Conférence. Il convient de l'en féliciter.

L'indépendance américaine, par un étrange retour de l'histoire, est mise une fois de plus en cause. C'est d'elle que dépend — nous l'avons vu en 1918 — le sort de l'Humanité ! La France est aujourd'hui présente, comme jadis, mais fort heureusement à la fois aux côtés de l'Angleterre et des Etats-Unis ; nos cordiales relations avec le Japon, nos importantes possessions asiatiques nous permettent d'aborder toutes les questions avec une sévérité et une autorité accrues par nos victoires. Par suite d'une nouvelle fortune, notre sort économique et militaire est entre les mains du plus habile de nos négociateurs.

Faisons une fois de plus confiance à M. Aristide Briand.

Jacques STERN.

Études Financières

LA SOCIÉTÉ MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE DE PENARROYA

Ainsi que les années précédentes, le rapport présenté par le Conseil d'administration de la Société minière et métallurgique de Penarroya à l'assemblée des actionnaires tenue le 24 mai dernier donne le sentiment d'une activité considérable qui ne limite pas son objet à la mise en œuvre du domaine industriel de la Société, mais qui s'applique aussi, et sans relâche, à le développer par l'amélioration de ses diverses parties, comme par la création de nouvelles branches d'exploitation.

En cela, du reste, le Conseil ne fait que poursuivre la tradition de Penarroya. Si les premières années d'existence de cette Société — fondée en 1881 au capital de 5 millions de francs — n'ont guère été marquées que par une exploitation sans doute fructueuse, mais après tout banale, de modestes gisements plombifères, il n'y a pas eu, depuis 1893, d'exercice qui n'ait comporté quelque nouvel et important développement.

L'énumération serait trop longue de toutes ses extensions successives, réalisées tantôt par l'acquisition et exploitation de concessions minières, construction de fonderies ou d'usines de produits chimiques, établissement de réseaux de chemins de fer ou de services électriques, constitution d'une flotte navale, tantôt par voie d'absorption d'affaires moins importantes ou d'achat d'installations appartenant à d'autres entreprises, tantôt enfin sous la forme de participations, souvent considérables, prises dans diverses sociétés. C'est ainsi que s'est constitué un ensemble industriel qui, par son importance et surtout par sa variété, peut être comparé aux vastes et multiples exploitations dont se compose l'actif de nos plus grandes firmes.

Indiquons les principales pièces seulement de cet ensemble.

Ce sont tout d'abord, dans la province de Cordoue, en Espagne, les houillères du bassin de Penarroya et de celui de Puertollano ; les concessions situées dans ce dernier bassin sont entrées en 1914 dans le domaine de Penarroya, lorsque cette entreprise a absorbé la Société des Charbonnages de Puertollano, d'ailleurs déjà placée auparavant sous son contrôle.

Ce sont ensuite des mines métalliques, d'où sont extraites surtout des galénites, minéraux de plomb souvent argentifères, de même que des blende et minéraux de zinc.

La Société traite ces minéraux, comme ceux qui lui sont livrés par diverses sociétés minières, dans ses usines de Penarroya, ainsi que dans d'autres fonderies qu'elle possède, notamment à Carthagène, à Linarès, à Marseille et à Plombières (Belgique).

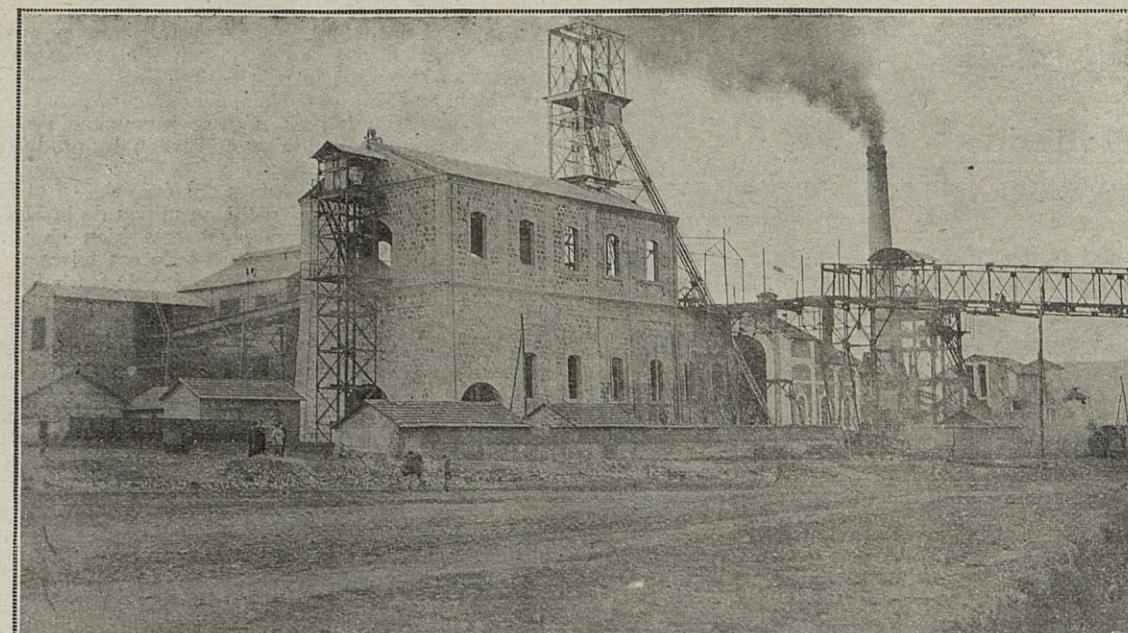
Le tableau suivant donne les résultats de ses opérations d'extraction et de production de métaux pendant les trois dernières années.

Années	Extraction (en tonnes)		Production (tonnes ou kg)		
	Charbon	Galène	Plomb	Zinc	Argent
1918	810.267	62.655	2.215	125.001 t.	1.295 t.
1919	742.353	59.950	2.013	73.803 t.	1.584 t.
1920	563.191	54.697	3.441	75.509 t.	2.438 t.

La Société procède également à la transformation des métaux bruts en produits marchands. Pour développer les opérations de cette sorte, qui ont été jusqu'à ce jour presque exclusivement effectuées dans ses usines de Marseille, elle a, l'année dernière, acheté à la Société des Mines de Malfidano ses installations de Noyelles-Godault, près de Douai, qui avaient été complètement dévastées par les Allemands et qui sont actuellement en voie de réfection.

Pour utiliser les fumées sulfureuses provenant du grillage de ses minéraux, elle a construit une usine d'acide sulfurique, dont les produits sont employés à la fabrication des superphosphates et du sulfate de cuivre, ainsi que d'autres matières chimiques.

La Société de Penarroya a, d'autre part, établi un réseau de chemins de fer dont la longueur atteindra bientôt 243 kilomètres et qui non seulement sert à ses propres besoins, mais est aussi utilisé par le public. Elle a également installé un réseau de distribution électrique, qui comprend notamment une ligne de transport de force de Penarroya à Cordoue. En France, dans les Hautes-Pyrénées, elles viennent d'achever l'équipement de la chute de Saint-Lary, qui comporte quatre groupes électrogènes de 4.200 kilowatts. Notons enfin que Penarroya a constitué une flotte de 5 navires, principalement affectés à ses propres



L'une des Mines de la Société de Penarroya, à Puertollano, Espagne.

transports, et qu'elle possède des domaines agricoles ou forestiers très étendus.

Les intérêts qu'elle a pris dans d'autres sociétés industrielles ont une importance que permet de mesurer le chiffre de 66 millions pour lequel ses participations figurent au bilan du 31 décembre 1920. Penarroya a notamment en portefeuille une certaine partie des actions de Malfidano et un nombre considérable de titres (que nous croyons pouvoir estimer à 65.000) des Etablissements Kuhlmann, à qui elle a cédé en 1916 ses usines de produits chimiques de Marseille. Par ailleurs, elle s'est assuré, l'année dernière, le contrôle de deux sociétés minières, qui ont leurs principales exploitations en Sardaigne : la Societa di Pertulosa, société anglaise au capital de 360.000 livres sterling, et la Societa di Gennamari e Ingurtoso, dont le capital vient d'être porté de 6 millions à 18 millions de lire.

Citons également parmi les filiales de Penarroya la Société espagnole des textiles industriels, qui fabrique des sacs, des tissus mixtes (textilose-coton et textilose-jute) et des papiers.

La part de l'année 1920 dans le développement de Penarroya a été particulièrement importante, ainsi que le montre le tableau ci-dessous, où sont réunis et rapprochés les deux derniers bilans de la Société.

ACTIF	31 déc. 1919	31 déc. 1920
	En milliers de fr.	
Mines et Fonderies	28.536	57.734
Chemin de fer	16.048	25.159
Matériel naval	3.762	3.708
Usine hydroélectrique des Pyrénées	20.968	22.716
Participations dans diverses Sociétés	19.664	66.006
Valeur des stocks	38.227	69.106
Approvisionnements	19.903	26.432
Débiteurs divers	28.638	61.923
Spécies en caisse	812	1.202
Fonds en banque	22.299	46.570
Portefeuille effets	1.020	1.046
Total	199.877	381.602
PASSIF		
Capital (292.500 act, de 250 fr.)	73.125	73.125
Réserve et provisions	32.355	33.751
Obligations 4 1/2 (de 500 fr.)	8.668	8.655
Obligations 6 % (de 500 pes.)	27.501	120.000
Créditeurs divers	30.719	99.209
Compte d'ordre pour fluctuations du change	15.387	34.888
Dividende de l'exercice (40 fr. par action)	11.700	11.700
A reporter	422	274
Total	199.877	381.602

Mais hâtons-nous de faire observer que ces bilans doivent être lus et comparés en tenant compte d'une particularité très importante de leur mode d'établissement.

Le Conseil d'administration de Penarroya a jugé nécessaire de tenir compte de la plus-value de la peseta par rapport au franc en ce qui concerne l'évaluation de tous les postes du bilan représentant soit des biens situés en Espagne, soit des créances ou des dettes exprimées en monnaie espagnole.

Pour l'établissement du bilan au 31 décembre 1919, la conversion des pesetas en francs avait été faite, ainsi que l'indiquait le compte rendu de l'exercice 1919, sur la base du change moyen sur Madrid durant cet exercice, soit environ 133 francs. Le dernier compte rendu ne donne aucun renseignement sur le change adopté pour

le bilan du 31 décembre 1920, mais on sait que le cours moyen de la peseta a été, en 1920, de 225 fr. environ. D'autre part, l'emprunt obligataire 6 % de 60 millions de pesetas effectué en 1920 (et dont une partie a été employée au remboursement des bons de 500 pesetas 6 % émis en 1919) figure au bilan pour 120 millions de francs.

Il est donc hors de doute que l'actif et le passif situés en Espagne ont été convertis en francs, en vue de l'établissement du dernier bilan, sur la base de cours très supérieurs à ceux qui ont été utilisés pour le bilan de fin 1919, et que, par conséquent, les variations accusées par le tableau ci-dessus n'ont pas pour cause exclusive un accroissement réel des postes du bilan.

Il est difficile, par suite, d'apprecier exactement les variations survenues de fin 1919 à fin 1920 dans la situation de Penarroya. Toutefois, de renseignements fournis par le rapport des Commissaires aux comptes et celui du Conseil d'administration, comme de certaines recherches qu'il serait trop long d'exposer en détail, il résulte que la plupart des chapitres de l'actif et du passif de la Société ont effectivement reçu un développement marqué au cours de l'exercice 1920.

Les immobilisations, dont la valeur comptable, passée de 88 à 175 millions de francs, a presque doublé, présentent, en fait, une augmentation qui peut être chiffrée approximativement à 65 millions de francs, dont 20 millions environ pour les mines, usines et chemins de fer, et 40 à 45 millions pour les participations.

Quant aux stocks, sous l'influence du ralentissement des affaires en 1920, ils se sont également grossis de plusieurs dizaines de millions, de même, d'ailleurs, que les sommes portées au compte « Débiteurs divers ». Disons immédiatement que, d'après le rapport présenté à l'assemblée générale, la production des mines métalliques et des usines a été sensiblement restreinte et que les stocks sont sur le point d'être ramenés à leur chiffre normal.

L'importance des sommes engagées dans de nouvelles immobilisations, la réduction des ventes et la baisse des prix ont entraîné une double conséquence. D'une part, si le dividende a pu être maintenu à son chiffre de 40 francs par action, il semble bien que ce soit au prix d'une certaine réduction des amortissements de l'année, sans doute possible en raison de l'importance des amortissements antérieurs, mais qui mérite cependant de retenir l'attention.

D'autre part, le fonds de roulement de la Société s'est trouvé considérablement affaibli et elle a dû, malgré l'importance de l'emprunt par obligations émis en Espagne, avoir recours à des avances de ses banquiers. Le rapport des Commissaires aux comptes indique, il est vrai, que ces avances seraient en partie remboursées à l'heure actuelle.

Ajoutons aussi, à ce sujet, que la Société de Penarroya se propose de céder la plupart de ses voies ferrées à une Société espagnole à constituer et qu'il en résultera quelque allégement pour sa trésorerie.

On peut dire, toutefois, nous semble-t-il, que la crise dont souffre encore le monde entier, survenue avant que Penarroya ait achevé l'œuvre de développement qu'elle avait entreprise, lui a causé, de ce fait, des difficultés particulières. Aussi bien faut-il désirer qu'un renouveau d'activité vienne bientôt la mettre en mesure de tirer pleinement parti du beau domaine industriel qu'elle s'est constitué, et lui permettre de faire face, sans trop de peine, aux charges financières qui en sont en quelque sorte la rançon.

ÉCHOS

Erratum. — Dans notre numéro du 16 juillet, à la page 528 (le bloc-notes de la semaine) nous avons publié une photographie du nouvel entrepôt frigorifique de la Compagnie des Chemins de fer d'Orléans ; par erreur cet entrepôt a été situé à Issy-les-Moulineaux, alors qu'il se trouve à Paris, 93, quai de la Gare, à la gare d'Ivry.

Société sportive d'Encouragement. — Courses de Maisons-Laffitte.

L'Omnium de deux ans, la grande épreuve pour les chevaux de deux ans, dotée de 50.000 francs de prix, va se disputer le dimanche 31 juillet à Maisons-Laffitte. Nous rappelons qu'en dehors des trains réguliers, des trains spéciaux sont mis en service à l'aller et au retour. En outre les départs d'autobus ont lieu des carrefours Barbès-Rochechouart et Médicis-Soufflot, des places de la République et de la Bastille, de 12 h. 25 à 13 heures, les départs de tramways de la porte Maillot suivant les besoins du service.

Le Salon de l'Aéronautique de 1921.

On sait que la septième exposition internationale de locomotion aérienne se tiendra au Grand-Palais, du 12 au 27 Novembre prochain, et que cette manifestation comportera, réparties en onze catégories, toutes les industries se rattachant à la locomotion aérienne.

Dès maintenant les inscriptions d'exposants peuvent être adressées au commissaire général de l'exposition, rue Anatole de la Forge, 9, à Paris. La liste sera close le 1^{er} Septembre.

D'une manière générale, les dispositions du règlement de cette manifestation sont, dans leurs grandes lignes, semblables à celles du Salon de 1919. Mais les exposants éventuels y trouveront cependant une modification importante relative aux prix des emplacements. Ceux-ci ont été abaissés dans des proportions qui témoignent, de la part des organisateurs, d'un souci évident des intérêts des industriels de l'aéronautique.

Bibliographie.

L'Incapacité industrielle de l'Etat : les P. T. T., par Henri Fayol, directeur général de la Société de Commeny-Fourchambault et Decazeville. Volume 15 x 24 de 118 pages. Prix net sans majoration 5 fr. L'incapacité de l'Etat à gérer directement des entreprises ayant un caractère industriel ou commercial est un lieu commun. Mais, si cette opinion a été fréquemment exprimée et qu'elle ait encore été démontrée d'une manière aussi préemptoire, on pourrait même dire mathématique, que dans le livre récent de M. Fayol sur *l'Incapacité industrielle de l'Etat : les P. T. T.*

Pendant un an, l'auteur a eu toute latitude d'examiner les rouages de cette gigantesque entreprise qu'est le service des P. T. T. et il est arrivé à établir avec une logique irréfutable que, par sa nature même d'entreprise d'Etat, ce service serait voué inévitablement, à la faillite si le contribuable, médiocrement servi comme client, n'était cependant contraint d'en combler les déficits comme bailleur de fonds. Il semble à peine utile d'ajouter, pour ceux qui connaissent la sérénité impartialité de l'auteur, qu'il laisse de côté toute préoccupation politique et que ces critiques vont à l'Etat quelle que soit sa constitution.

La conclusion à laquelle conduit, sans échappatoire possible, la lecture du livre de M. Fayol, est la nécessité de la concession à des entreprises privées, non seulement des P. T. T. mais de nombre d'autres services publics. La discussion qui a eu lieu au Sénat le 8 avril dernier et dans laquelle l'œuvre de M. Fayol a été fréquemment citée, prouve que ses idées font leur chemin et que l'on peut espérer les voir, sans trop de délai, entrer dans la période d'application.

Dunod, éditeur 47 et 49, quai des Grands-Augustins, à Paris (6^e).

En villégiature comme à Paris.

Partout où se réunit le monde élégant il est facile de reconnaître les jolies femmes voulues au *Véritable Lait de Ninon*, de la Parfumerie Ninon, 31, rue du 3-Septembre, Paris, elles ont toutes un splendide décolleté, leurs épaules, leur cou et leurs bras sont d'une blancheur merveilleuse, que seul ce rafraîchissant Lait peut donner instantanément. De même, toutes celles qui font usage de l'*Anti-Bolos*, ce spécifique contre les points noirs se reconnaissent par la finesse de leur peau, la clarté de leur teint. Spécialité très réputée de la Parfumerie Exotique, 26, rue du 4-Septembre, Paris.

CHEMINS DE FER

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

CIRCUIT AUTOMOBILE.

Le Mont-Dore — Le Lioran-Vic-sur-Cère
Le Mont-Dore.
(301 km.)

Le circuit automobile Le Mont-Dore-Le Lioran-Vic-sur-Cère-Le Mont-Dore, permet aux touristes et aux baigneurs des stations thermales d'Auvergne de visiter rapidement et confortablement les plus beaux sites du Massif Central.

Ce service demandera deux jours ; il sera hebdomadaire (mardi) du 15 au 31 juillet et du 1^{er} au 15 septembre et bi-hebdomadaire (mardi et samedi) du 1^{er} au 31 août.

Prix de l'excursion complète : 120 francs par place. Première journée (128 km.) : Le Mont-Dore, Besse (paMurols). Eglise neuve d'Entraigues, Condat, Murat, Le Lioran, Vic-sur-Cère ; prix pour cette journée seule 55 francs.

Deuxième journée (173 km.) : Vic-sur-Cère, Le Lioran, Dienne, Le Puy-Mary (1.787 m.), Salers, Mauriac, Bort, Tauves, La Bourboule, Le Mont-Dore ; prix pour cette journée seule 70 francs.

Ce circuit peut être le prélude ou le complément des services d'autos-cars organisés du Mont-Dore à Saint-Nectaire, (en correspondance avec les express de ou pour Paris-Quai d'Orsay), de La Bourboule à Besse et de La Bourboule-Le Mont-Dore à Vichy par Royat, Clermont-Ferrand, Châtel-Guyon et Riom (Route thermale d'Auvergne).

Consulter les affiches et prospectus spéciaux.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

Circuits en Automobile au départ de Vic-sur-Cère.

Comme complément aux services automobiles qui fonctionnent au départ de La Bourboule et du Mont-Dore, la Compagnie d'Orléans organise, pour la période du 15 juillet au 1^{er} septembre 1921, les deux circuits suivants au départ de Vic-sur-Cère :

A. — Circuit du Puy-Mary (150 km.)

Les dimanche et jeudi de chaque semaine : Excursion d'une journée par la haute vallée de la Cère, Le Lioran (1.512 m.), la vallée de Dien et les flancs du Puy-Mary, le Pas de Peyrols (1.582 m.), le Col de Néronne (1.250 m.), la vieille cité de Salers avec retour par Aurillac et Polminhac.

Départ à 8 heures. — Retour vers 18 heures. (Prix : 65 francs par place).

B. — Circuit du Carladez (75 km.)

Les mardi et samedi de chaque semaine : Excursion d'une après-midi par Curebourse (magnifique panorama) Jou-sous-Monjou, Raulhac, Mur-de-Barrez et Carlat (vieilles bourgades de caractère auvergnat) et Polminhac.

Départ à 13 heures. — Retour vers 18 heures. (Prix : 35 francs par place).

Consulter les affiches et prospectus spéciaux.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST

Exposition de l'Art français dans les provinces du Rhin à Wiesbaden.

Clôture fin août 1921.

Les facilités suivantes sont offertes à partir du 1^{er} juillet 1921 aux voyageurs désirant visiter l'Exposition de l'Art Français à Wiesbaden.

Bar-le-Duc, Belfort, Châlons-sur-Marne, Chaumont, Épernay, Épinay, Nancy, Paris-Est, Troyes et Reims.

Les voyageurs partant des autres gares du réseau peuvent sur demande faire 8 jours avant le départ, obtenir conjointement avec les billets à destination de Wiesbaden émis par une des gares ci-dessus, des billets d'aller et retour pour cette dernière gare, également valables 10 jours, sous condition d'un parcours simple d'au moins 50 kilomètres.

Délivrance à première demande par les gares de Paris-Est et de Paris-Nord de billets circulaires à prix réduits valables 30 jours comportant des itinéraires variés.

Ces billets concèdent aux voyageurs la faculté de s'arrêter à toutes les stations du parcours sans formalités et permettent de visiter les provinces reconquises, les bords du Rhin et la Belgique. Ils sont valables pour effectuer le trajet par bateau sur le Rhin entre Mayence et Coblenze moyennant paiement d'un supplément.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

SERVICES AUTOMOBILES DE LA ROUTE THERMALE D'AUVERGNE

Vichy, Châtel-Guyon, Royat, Saint-Nectaire, Le Mont-Dore, La Bourboule

Pour faciliter les déplacements dans la région, les Compagnies des Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée et de Paris-Orléans mettront en marche, chaque jour, à partir du 25 juin, un Service automobile rapide entre Vichy, le Mont-Dore et La Bourboule.

Ce Service, qui comportera un voyage aller et retour dans chaque sens, passera :

A l'aller, par Châtel-Guyon, Clermont-Ferrand, Royat, Saint-Nectaire ou vice-versa ; au retour, par Châtel-Guyon et Pontgibaud ou vice-versa.

Indépendamment du Service rapide, il sera mis en marche trois fois par semaine, à dater du 15 juillet :

Les mardi, jeudi et samedi, au départ de Vichy, les lundi, mercredi et vendredi, au départ de La Bourboule, un Service omnibus qui circulera, dans les deux sens, par Châtel-Guyon, Clermont-Ferrand, Royat, Saint-Nectaire, Le Mont-Dore.

Ce service ne comportera pas d'aller et retour dans la même journée ; il sera quotidien (dimanche excepté) pendant la période du 1^{er} août au 10 septembre.

CHEMINS DE FER DU MIDI

SERVICE D'ETE 1921

Améliorations au service des trains de voyageurs à partir du 1^{er} juin 1921.

La Compagnie des Chemins de fer du Midi a rétabli depuis le 1^{er} juin son service d'été et mis en marche les nouveaux trains suivants :

1^{er} Rapide de Bordeaux (7 h. 30) à Marseille (19 h. 05) et de Marseille (8 h. 05) à Bordeaux (21 h. 25). Voitures directes des 3 classes de Marseille à Bordeaux et vice versa ;

2^o Express à première demande de billets d'aller et retour valables 10 jours au départ des gares suivantes : Bar-le-Duc, Belfort, Châlons-sur-Marne, Chaumont, Épernay, Épinay, Nancy, Paris-Est, Troyes et Reims.

Les voyageurs partant des autres gares du réseau peuvent sur demande faire 8 jours avant le départ, obtenir conjointement avec les billets à destination de Wiesbaden émis par une des gares ci-dessus, des billets d'aller et retour pour cette dernière gare, également valables 10 jours, sous condition d'un parcours simple d'au moins 50 kilomètres.

3^o Rapide de Marseille (23 h. 25), à Toulouse (8 h. 32) avec suite immédiate sur les Pyrénées, Bayonne et la Côte d'Argent ;

4^o Express de Bayonne et Toulouse (23 h. 25) à Avignon avec correspondance vers Lyon. Voitures directes des 3 classes de Bayonne à Avignon. Correspondance, soit à Toulouse, soit à Tarascon, avec le rapide de nuit Bordeaux-Marseille ;

4^o Trains rapides de nuit entre Narbonne et la frontière espagnole, en correspondance à Narbonne avec les rapides de nuit « Bordeaux-Marseille ». Voitures directes de 1^{re} classe entre la frontière d'Espagne, Bordeaux-Marseille et Genève ;

5^o Express de nuit d'Avignon (16 h. 40) à Bordeaux (6 h.) et Bayonne (9 h. 05). Voitures des 3 classes Avignon-Bayonne ;

6^o Express entre Béziers et Neussargues avec correspondance vers Paris ;

7^o Voiture directe de 1^{re} classe entre Paris à Arcachon dans les trains express de jour ;

8^o Voitures de 1^{re} classe avec places de luxe entre Toulouse et Vichy, Bordeaux et Vintimille.

CHEMIN DE FER DU NORD

Les forêts de Chantilly et de Compiègne en auto-mail

Deux circuits au départ de Chantilly.

Deux circuits au départ de Compiègne.

Tous les jeudis et dimanches, à partir du 29 mai, le Chemin de fer du Nord organise deux circuits automobiles dans chacune des forêts de Chantilly et de Compiègne.

Circuits au départ de Chantilly :

Circuit A (en matinée et en soirée) : Chantilly, Senlis, Etangs de Commelle, Chantilly ;

Circuit B : Chantilly, Etangs de Commelle, Mortefontaine, Ermenonville, Chalais, Senlis, Chantilly.

Circuits au départ de Compiègne :

Circuit C (en matinée et en soirée) : Compiègne, Saint-Jean-aux-Bois, Pierrefonds, Vieux-Moulin, Rethondes (emplacement où fut signé l'armistice), Compiègne.

Circuit D : Compiègne, Saint-Jean-aux-Bois, Pierrefonds, Vieux-Moulin, Rethondes (emplacement où fut signé l'armistice), Tracy-le-Mont, Tracy-le-Val, Carlepont, Pont-l'Évêque, Noyon et sa cathédrale.

Prix des circuits au départ de Paris (trajets en chemin de fer et en auto-mail compris).

1^{re} classe 2^{re} classe 3^{re} classe

Circuit A	27,45	23,45	20,00
Circuit B	30,65	32,55	29,20
Circuit C	44,85	36,95	30,15
Circuit D	68,90	59,30	51,30

Les billets doivent être pris à l'avance. Ils sont délivrés à la gare du Nord (salle des Pas-Perdus de la gare de Cévennes), 3, rue des Italiens, 11, rue Scribe, 16, place Vendôme, et dans les principales agences de voyages.

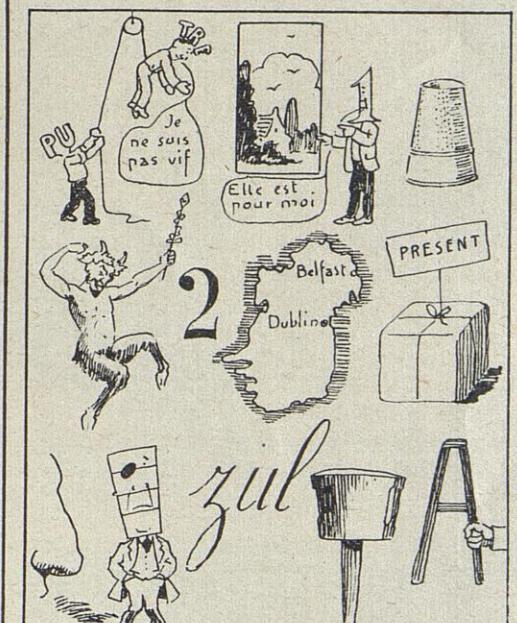
Consulter la notice spéciale.

REBUS

Explication du Rébus du N° 3316.

Défense aux femmes de fumer la cigarette... mais c'est en Amérique.

Défense — o femme — deux fumées — la — cigarette — maie — sept ans — A — mer — I K.



Solutions justes du rébus du N° 3316.

Les Clapassés du bar des Colonnes, Montpellier ; les habitués du Café du Jardin, Saint-Affrique ; Laure A. N. ; Pariès, Saint-Jean-de-Luz ; Elie et Fabien, brasserie Léon Rémy, Nancy ; Petit Rolland, futur buveur de Jifran, Café du Nord, Nîmes ; le couple découvert de la Taverne Thionville, Lorraine ; l'Édipe du Café de l'Univers, à Istres, Bouches-du-Rhône ; un groupe de chercheurs de la Taverne de Strasbourg, à Tarbes ; Bar Fondaudège, Bordeaux ; Escamillo, grand café glacier, Valence ; Café Léch, Perpignan ; les amis de la Raphaëlle de l'American-Palace, Perpignan ; les du boulevard Cap' ; les devins du grand comptoir

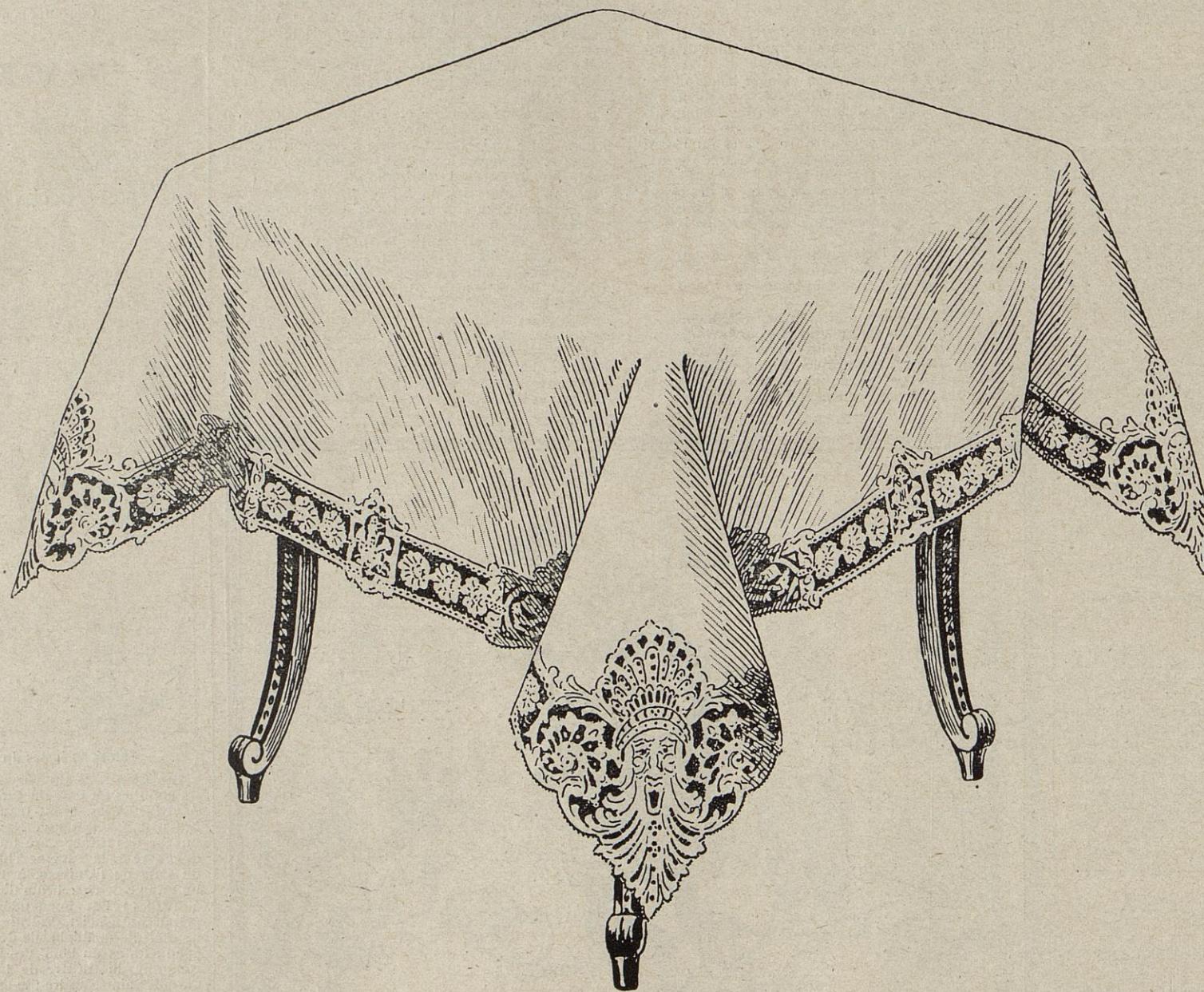
LA GRANDE MAISON DE BLANC

PARIS

6, BOULEVARD DES CAPUCINES

TISSE SON LINGE ELLE-MÊME

A HAUBOURDIN (NORD)



LINGE DE TABLE & DE MAISON

LINGERIE -- BONNETERIE

DÉSHABILLÉS ... TROUSSEAUX

CANNES
43, RUE D'ANTIBES

LONDON
64, NEW BOND STREET

DÉAUVILLE
(L'ÉTÉ)

EN VENTE DANS TOUTES LES BONNES MAISONS de fournitures photographiques Exiger la marque.

LE VÉRASCOPE RICHARD

10, RUE HALÉVY Demander notice
(OPÉRA) 25, rue Mélinouë PARIS.

PARFUMS PRODUITS DE BEAUTÉ exiger sur chaque article le Prénom et date de fondation 1917.
ERNEST COTY
EN VENTE PARTOUT GROS.
8^{me} Rue Martel, PARIS.



ANTICOR-BRELAND
Enlève Cors, Durillons, Oeils-de-Perdrix, Verres, Callosités
2 fr l'heure 2.25 f^e poste
BRELAND, Pharm., 31, rue Antoinette, Lyon



l'Heure Exacte
est donnée par les Chronomètres
"CHRONO-COQ"
Chronomètres "NATIONALE"
Chronomètres "MAXIMA"
en Acier, Métal, Argent et Or.
MONTRES réglées aux TEMPÉRATURES
d'une Solidité et d'une Réguarité parfaites
 Médaille d'Or, Concours Officiel de l'Observatoire de Besançon
FABRIQUÉES PAR LE
G^e COMPTOIR NATIONAL D'HORLOGERIE
19, Rue de Belfort (Anc^e M^e E DUPAS)
H. MICHAUD, Gendre et Successeur
Directeur, BESANCON (Doubs)
ENVOI DE L'ALBUM ILLUSTRE CONTRE 0.25 c.

Copie de Bichara Les Parfums BICHARA se trouvent partout BICHARA PARFUMEUR SYRIEN 10, Chaussée-d'Antin, PARIS Téléph : Louvre 27-95

A l'Hôtel, en Voyage :
VITTEL GRANDE SOURCE
EN BOUTEILLES
ET DEMI-BOUTEILLE

Dans tous les Cafés, demandez un

LILLET
QUINQUINA au VIN BLANC du pays de SAUTERNES
• 10 Grands Prix. • LILLET Frères, PODENSAC (Gironde).

PORTE-BOUTEILLES EN FER
BARBOU
ARTICLES DE CAVES
BARBOU FILS 52, Rue Montmartre - PARIS
ENVOI FRANCO DU CATALOGUE 1921

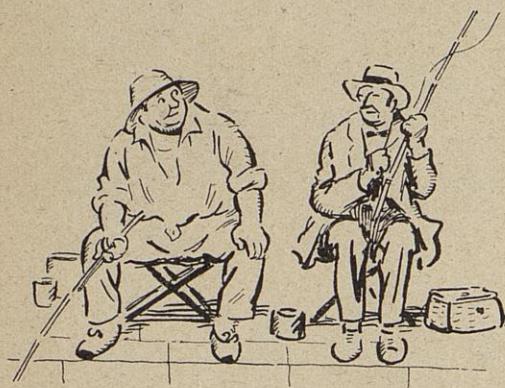
PRODUITS PHOTOGRAPHIQUES
CRISTALLOS
Révélateur - Fixoir - Renforçateur
etc. etc.
EN VENTE PARTOUT dans toutes les Bonnes Maisons d'Appareils et Fournitures Photographiques
- Échantillon contre 0.50 en timbres.
GROS: 67, Boulevard Beaumarchais - PARIS

la Vie lyonnaise est le 1^{er}
Périodique Illustré de Province
ACTUALITÉ - TOURISME - THÉÂTRE
SPORTS - ARTS - MODE - HUMOUR
G. BERTHILLIER, Dr - 3, Quai des Brotteaux, LYON
Envoyez à l'adresse d'un numéro spécimen contre 0 fr. 25 en timbres-poste

L'ALCOOL de MENTHE
DE
RICQLÈS
est le produit hygiénique indispensable.

PARIS HOTEL LOTTI
"L'HOTEL ARISTOCRATIQUE"
Rue de Castiglione, Tuilleries

LA REVUE COMIQUE, par Jehan Testevuide



— La semaine dernière il faisait si chaud que j'ai pêché un goulon qui était littéralement bouilli!

— Peuh ! moi j'ai pris une sole frite !

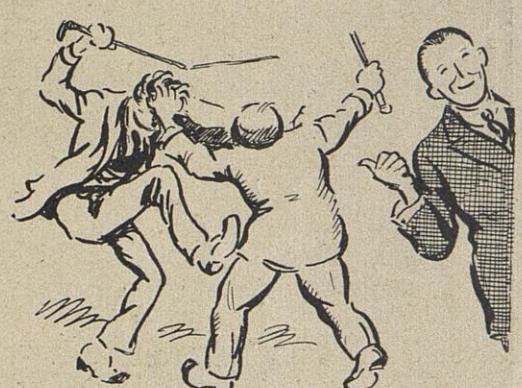


— Prévoyez-vous quand finira cette chaleur anomale ?

— Sûrement avant quatre ou cinq mois...



Sous l'œil indifférent de la police, deux jeunes amateurs de coco courront se livrer à leur funeste passion.



Il y en a qui sont entièrement pour la Société des Nations type Wilson, et d'autres qui préfèrent le Désarmement genre Harding.

SEINS
développés, reconstitués,
raffermis en deux mois par les
Pilules Orientales
Seul produit qui assure à la femme une poitrine parfaite sans nuire à la santé. Le flacon av. notice, 11.60 f^e cont. mandat ou 12.20 contre remb.
J. RATIE, ph^e, 45, rue de l'Echiquier, PARIS. Genève, Ph^e A. Junod - Bruxelles Ph^e St-Michel.

LE SAVON BERTIN



VAUT DE L'OR

DEMANDEZ UN
DUBONNET
VIN TONIQUE AU QUINQUINA

PARFUM **AMBRELIA**
PUISSANT, FIN, TENACE
CH. GRANT - PARIS



PRENEZ GARDE, Madame

vous commencez à grossir, et grossir, c'est vieillir. Prenez donc tous les jours deux dragées de Thyroïdine-Bouty et votre taille restera ou régulière ou svelte. — Le flacon de 50 dragées est envoyé par le LABORATOIRE, 3, Rue de Dunkerque, Paris. — Mandat-poids de 10 francs (francs). TRAITEMENT INCONNU ET ABSOLUMENT CERTAIN, en ayant soin de bien suivre : Thyroïdine Bouty.

Hygiène de la Bouche et de l'Estomac

Après et entre les repas 2 ou 3

PASTILLES VICHY-ÉTAT

Aromatisées à la Menthe, Anis, Citron.

Assainissent la bouche. — Dissipent les aigreurs. Facilitent la digestion.

VICHY

Se méfier des imitations EXIGER la pastille ci-contre

ÉTAT

MALADIES INTIMES TRAITEMENT SERIEUX, efficace, discret, facile à suivre même en voyage, par les COMPRIMÉS DE GIBERT

10 ans de succès ininterrompus
La boîte de 50 comprimés Onze fr. (impôt compris)
Envoyez à la Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Aubagne - MARSEILLE
Très nombreuses déclarations médicales et attestations de la clientèle.
Dépôts à Paris : Ph^e Centrale Turbigo, 57, rue de Turbigo ; Ph^e Planche, 2, rue de l'Arrivée

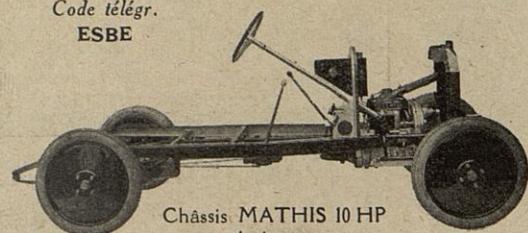
MATHIS

ADR. TÉLÉGR.
AUTOMATHIS

STRASBOURG

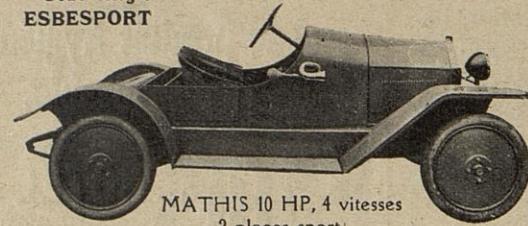
FONDÉE
EN 1898

Code télégr.
ESBE



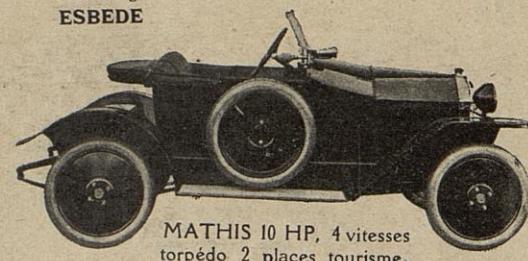
Châssis MATHIS 10 HP
4 vitesses.

Code télégr.
ESBESPORT



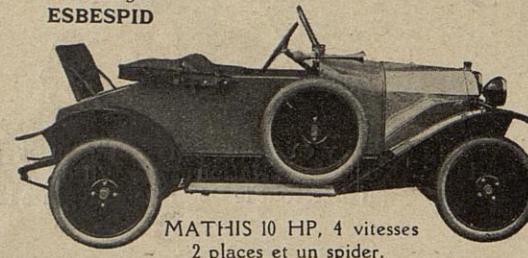
MATHIS 10 HP, 4 vitesses
2 places sport.

Code télégr.
ESBEDE



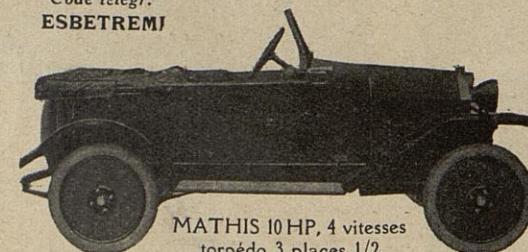
MATHIS 10 HP, 4 vitesses
torpédo 2 places tourisme.

Code télégr.
ESBESPID



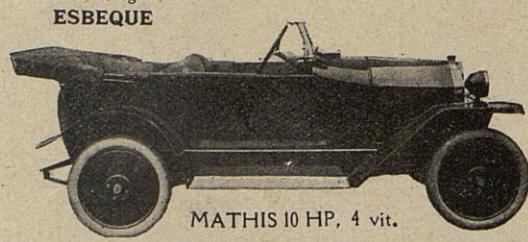
MATHIS 10 HP, 4 vitesses
2 places et un spider.

Code télégr.
ESBETREM



MATHIS 10 HP, 4 vitesses
torpédo 3 places 1/2.

Code télégr.
ESBEQUE

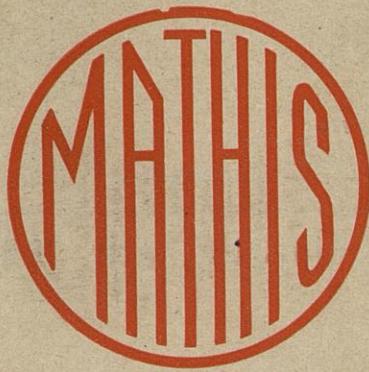


MATHIS 10 HP, 4 vit.
torpédo 4 places, modèle courant.

Usines des
AUTOMOBILES MATHIS
à Strasbourg

Superficie : 150.000 mètres carrés

QUELQUES - UNS DES AVANTAGES DE LA 10 HP

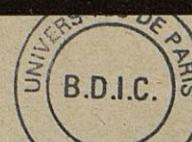


- 1^o RECORD MONDIAL DU MINIMUM DE CONSOMMATION. AU RÉCENT GRAND PRIX DE LA CONSOMMATION AU MANS, LES 4 MATHIS ENGAGÉES SE CLASSENT DANS LES 6 PREMIÈRES
- 2^o 4 VITESSES ET MARCHE ARRIÈRE (très important pour les voitures économiques).
- 3^o PLUS RAPIDE QUE LA PLUPART DES GROSSES VOITURES (dépassant le 70).
- 4^o SURPRENANTE PAR SA BONNE SUSPENSION ET SON EXCELLENTE TENUE SUR ROUTE.

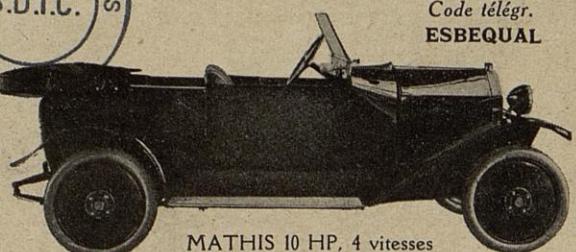
• • •

Demandez le nouveau Catalogue

QUELQUES AGENTS ENCORE DEMANDÉS

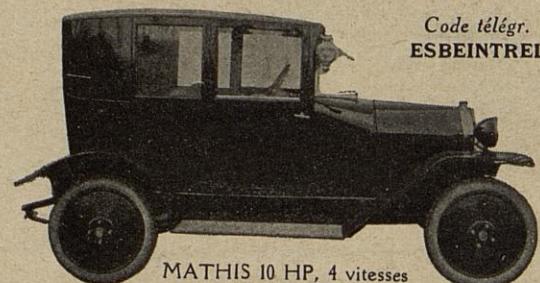


Code télégr.
ESBEQUAL



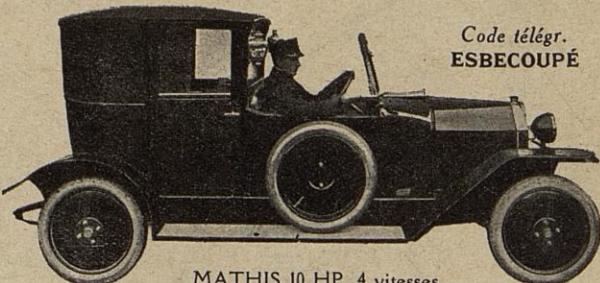
MATHIS 10 HP, 4 vitesses
torpédo 4 places, modèle de luxe

Code télégr.
ESBEINTREL



MATHIS 10 HP, 4 vitesses
conduite intérieure 3 places

Code télégr.
ESBECOUPE



MATHIS 10 HP, 4 vitesses
Coupé de ville, 2 places.

Code télégr.
ESBELANDE



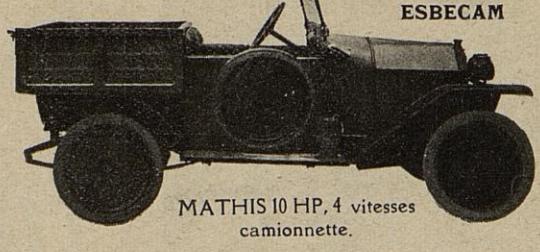
MATHIS 10 HP, 4 vitesses
landaulet 2 places

Code télégr.
ESBECAMEF

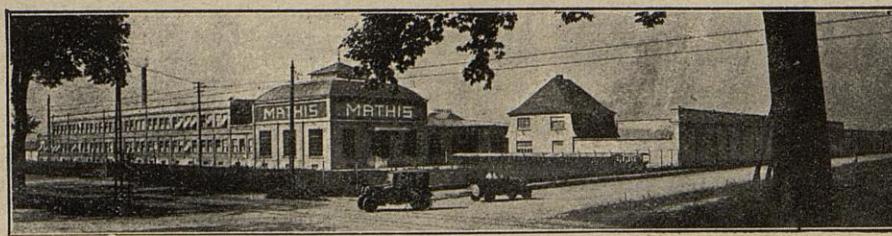


MATHIS 10 HP, 4 vit.
voiture de livraison

Code télégr.
ESBECAM



MATHIS 10 HP, 4 vitesses
camionnette.



Usines des
AUTOMOBILES MATHIS
à Strasbourg

Superficie : 150.000 mètres carrés

JUCUNDUM



BATON
A RASER
56

VAUT
DE L'OR

MAURICE BERTIN
PARIS

Toilette intime

Pour conserver sa SANTE et sa BEAUTE
TOUTE FEMME doit faire usage
du PLUS PUSSANT ANTISEPTIQUE. L'

ANIODOL

Souverain contre tous Malaises périodiques.
Préservatif et Curatif
des MALADIES INTIMES : Pertes Mâtrises,
Salpingites, Fibromes, Cancers etc
DÉSODORISANT PARFAIT

Ttes Phis. PRIX: 6fr. le flacon pour 20 ml.

ANIODOL

</div